

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 646

12 mars 2014

SOMMAIRE

ADB Co-Investment S.C.	30979	Eric et Laurent Luxembourg S.à r.l.	31007
AMB European Finco	31008	Finasa Société Financière	31006
Apeo Consultants	30982	Finesse Holding S.A.H.	31003
Auluxe	30982	Fininvest Prima	31005
Austin S.à r.l.	30994	Fininvest Quarta	31004
Axios Holdings S.à r.l.	31002	Fininvest Terza	31005
BDO Tax & Accounting	30987	Firmament Capital Investissement	31005
Bemol S.A.	31008	Fore S.A.	31004
BRE/Europe 2A S.à r.l.	30988	Fore S.A.	30998
Chubrid S.à r.l.	31008	Gabster S.A.	31003
City RE 6 S.à r.l.	30962	Galluspark (Bridge) S.à r.l.	31003
C.L.L. S.à r.l.	31002	Gest-Lux S.A.	30997
Colombo S.à r.l.	31008	G.G.T. S.A.	31002
Conny Delvaux Sàrl	30979	Hôtel Simon S.A.	30994
Creatherm SA	30970	Intent Technology S.à r.l.	30994
CVI GVF Luxembourg One S.à r.l.	31008	PV Holdings S.à r.l.	30998
DH Luxembourg I	31007	Saint Barth Drep 2 S.C.A.	30979
Duvachaina	30978	SHCO 55 S.à r.l.	30988
Eagle Energy Group S.A.	31006	Sutius S.A.	30970
Ecogec Immobilière S.A.	31007	Sutius S.à r.l.	30970
Ecogec S.A.	31006	Testudo Investment HoldCo S.à r.l.	30979
Efelco S.A.	31007	TransForce Luxembourg Sàrl	30995
E.Fuel S.A.	30993	Trasatlantico Capital S.A.	30993
E Investment S.A.	30988	TwentyTwo Capital Lux	30982
Electro CG s.à r.l.	31007		

City RE 6 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5C, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 183.776.

—
STATUTES

In the year two thousand and thirteen, on the thirteenth of December.

Before Us, Maître Francis Kessler, notary residing in Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

CB Property Holdings S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) governed by the laws of Luxembourg, having its registered office at 5C, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, in process of registration with the Luxembourg Trade and Companies Register,

here represented by Mrs. Sofia Afonso-Da Chao Conde, private employee, residing professionally in Esch-sur-Alzette, by virtue of a proxy, given on 13 December 2013.

The said proxy, signed "ne varietur" by the proxyholder of the person appearing and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing party, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to state as follows the articles of incorporation of a private limited liability company ("société à responsabilité limitée"):

Art. 1. Denomination. A limited liability company (société à responsabilité limitée) with the name "City RE 6 S.à r.l." (the "Company") is hereby formed by the appearing party and all persons who will become shareholders thereafter. The Company will be governed by these articles of association and the relevant legislation.

Art. 2. Object. The object of the Company is the acquisition, holding, and disposal of participations and any interests, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies, or other business entities, enterprises or investments, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner, as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stock, bonds, debentures, notes, loans, loan participations, certificates of deposits and any other securities or financial instruments or assets of any kind, and the ownership, administration, development and management of its portfolio.

The Company may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise and may invest in any way and manage a portfolio of patents or any other intellectual property rights of any nature or origin whatsoever. The Company may also hold interests in partnerships and carry out its business through branches in Luxembourg or abroad.

The object of the Company is further the acquisition, management, development and sale, directly or indirectly, of real estate of any nature or origin, whatsoever, located in Luxembourg or abroad.

The Company may borrow in any form and proceed by private placement to the issue of bonds, notes and debentures or any kind of debt or equity securities.

The Company may lend funds including without limitation resulting from any borrowings of the Company or from the issue of any equity or debt securities of any kind, to its subsidiaries, affiliated companies or any other company or entity it deems fit.

The Company may give guarantees and grant securities to any third party for its own obligations and undertakings as well as for the obligations of any companies or other enterprises in which the Company has an interest or which form part of the group of companies to which the Company belongs or any other company or entity it deems fit and generally for its own benefit or such entities' benefit. The Company may further pledge, transfer or encumber or otherwise create securities over some or all of its assets.

In a general fashion it may grant assistance in any way to companies or other enterprises in which the Company has an interest or which form part of the group of companies to which the Company belongs or any other company or entity it deems fit, take any controlling and supervisory measures and carry out any operation which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

Any of the above is to be understood in the broadest sense and any enumeration is not exhaustive or limiting in any way. The object of the Company includes any transaction or agreement which is entered into by the Company consistent with the foregoing.

Finally, the Company can perform all commercial, technical and financial or other operations, connected directly or indirectly in all areas in order to facilitate the accomplishment of its purposes.

Art. 3. Duration. The Company is established for an unlimited period.

Art. 4. Registered Office. The Company has its registered office in the City of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an

extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the articles of association.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by decision of the manager or as the case may be the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

In the event that the manager, or as the case may be the board of managers, should determine that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the manager or as the case may be the board of managers.

Art. 5. Share capital. The issued share capital of the Company is set at twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) divided into one million two hundred fifty thousand (1,250,000) shares with a nominal value of one euro cent (EUR 0.01) each. The capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for amendment of these articles of association and the Company may proceed to the repurchase of its other shares upon resolution of its shareholders.

Any available share premium shall be distributable.

Art. 6. Transfer of Shares. Shares are freely transferable among shareholders. Except if otherwise provided by law, the share transfer to non-shareholders is subject to the consent of shareholders representing at least seventy five percent of the Company's capital.

Art. 7. Management of the Company. The Company is managed by one or several managers who need not be shareholders.

They are appointed and removed from office by a simple majority decision of the general meeting of shareholders, which determines their powers and the term of their mandates. If no term is indicated the managers are appointed for an undetermined period. The managers may be re-elected but also their appointment may be revoked with or without cause (ad nutum) at any time.

In the case of more than one manager, the managers constitute a board of managers. Any manager may participate in any meeting of the board of managers by conference call or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another and to communicate with one another. A meeting may also at any time be held by conference call or similar means only. The participation in, or the holding of, a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting or the holding of a meeting in person. Managers may be represented at meetings of the board by another manager without limitation as to the number of proxies which a manager may accept and vote.

Written notice of any meeting of the board of managers must be given to the managers twenty-four hours (24) at least in advance of the date scheduled for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be omitted in case of assent of each manager in writing, by cable, telegram, telex, email or facsimile, or any other similar means of communication. A special convening notice will not be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of managers.

The board of managers can deliberate or act validly only if at least a majority of the managers is present or represented at the meeting of the board of managers, and if at least one class A manager and one class B manager are present or represented if the general meeting of shareholders has appointed one or several class A manager(s) and one or several class B manager(s).

The general meeting of shareholders may decide to appoint managers of two different classes, being class A managers and class B managers. Any such classification of managers shall be duly recorded in the minutes of the relevant meeting and the managers be identified with respect to the class they belong.

Decisions of the board of managers are validly taken by the approval of the majority of the managers of the Company (including by way of representation). In the event however the general meeting of shareholders has appointed different classes of managers (namely class A managers and class B managers) any resolutions of the board of managers may only be validly taken if approved by the majority of managers including at least one class A and one class B manager (including by way of representation).

The board of managers may also, unanimously, pass resolutions on one or several similar documents by circular means when expressing its approval in writing, by cable or facsimile or any other similar means of communication. The entirety will form the circular documents duly executed giving evidence of the resolution. Managers' resolutions, including circular resolutions, may be conclusively certified or an extract thereof may be issued under the individual signature of any manager.

The Company will be bound by the sole signature in the case of a sole manager, and in the case of a board of managers by the sole signature of anyone of the managers, provided however that in the event the general meeting of shareholders has appointed different classes of managers (namely class A managers and class B managers) the Company will only be validly bound by the joint signature of one class A manager and one class B manager. In any event the Company will be validly bound by the sole signature of any person or persons to whom such signatory powers shall have been delegated by the sole manager (if there is only one) or as the case may be the board of managers or anyone of the managers or, in the event of classes of managers, by one class A and one class B manager acting together.

Art. 8. Liability of the Managers. The manager(s) are not held personally liable for the indebtedness of the Company. As agents of the Company, they are responsible for the performance of their duties.

Subject to the exceptions and limitations listed below, every person who is, or has been, a manager or officer of the Company shall be indemnified by the Company to the fullest extent permitted by law against liability and against all expenses reasonably incurred or paid by him in connection with any claim, action, suit or proceeding which he becomes involved as a party or otherwise by virtue of his being or having been such manager or officer and against amounts paid or incurred by him in the settlement thereof. The words "claim", "action", "suit" or "proceeding" shall apply to all claims, actions, suits or proceedings (civil, criminal or otherwise including appeals) actual or threatened and the words "liability" and "expenses" shall include without limitation attorneys' fees, costs, judgements, amounts paid in settlement and other liabilities.

No indemnification shall be provided to any manager or officer:

(i) Against any liability to the Company or its shareholders by reason of wilful misfeasance, bad faith, gross negligence or reckless disregard of the duties involved in the conduct of his office;

(ii) With respect to any matter as to which he shall have been finally adjudicated to have acted in bad faith and not in the interest of the Company; or

(iii) In the event of a settlement, unless the settlement has been approved by a court of competent jurisdiction or by the board of managers.

The right of indemnification herein provided shall be severable, shall not affect any other rights to which any manager or officer may now or hereafter be entitled, shall continue as to a person who has ceased to be such manager or officer and shall inure to the benefit of the heirs, executors and administrators of such a person. Nothing contained herein shall affect any rights to indemnification to which corporate personnel, including directors and officers, may be entitled by contract or otherwise under law.

Expenses in connection with the preparation and representation of a defence of any claim, action, suit or proceeding of the character described in this Article shall be advanced by the Company prior to final disposition thereof upon receipt of any undertaking by or on behalf of the officer or director, to repay such amount if it is ultimately determined that he is not entitled to indemnification under this Article.

Art. 9. Shareholder voting rights. Each shareholder may take part in collective decisions. He has a number of votes equal to the number of shares he owns and may validly act at any meeting of shareholders through a special proxy.

Art. 10. Shareholder Meetings. Decisions by shareholders are passed in such form and at such majority(ies) as prescribed by Luxembourg Company law in writing (to the extent permitted by law) or at meetings. Any regularly constituted meeting of shareholders of the Company or any valid written resolution (as the case may be) shall represent the entire body of shareholders of the Company.

Meetings shall be called by convening notice addressed by registered mail to shareholders to their address appearing in the register of shareholders held by the Company at least eight (8) days prior to the date of the meeting. If the entire share capital of the Company is represented at a meeting the meeting may be held without prior notice.

In the case of written resolutions, the text of such resolutions shall be sent to the shareholders at their addresses inscribed in the register of shareholders held by the Company at least eight (8) days before the proposed effective date of the resolutions. The resolutions shall become effective upon the approval of the majority as provided for by law for collective decisions (or subject to the satisfaction of the majority requirements, on the date set out therein). Unanimous written resolution may be passed at any time without prior notice.

Except as otherwise provided for by law, (i) decisions of the general meeting shall be validly adopted if approved by shareholders representing more than half of the corporate capital. If such majority is not reached at the first meeting or first written resolution, the shareholders shall be convened or consulted a second time, by registered letter, and decisions shall be adopted by a majority of the votes cast, regardless of the portion of capital represented. (ii) However, decisions concerning the amendment of the Articles of Incorporation are taken by (x) a majority of the shareholders (y) representing at least three quarters of the issued share capital and (iii) decisions to change of nationality of the Company are to be taken by Shareholders representing one hundred percent (100%) of the issued share capital.

Art. 11. Accounting Year. The accounting year begins on 1st January of each year and ends on 31st December of the same year.

Art. 12. Financial Statements. Every year as of the accounting year's end, the annual accounts are drawn up by the manager or, as the case may be, the board of managers.

The financial statements are at the disposal of the shareholders at the registered office of the Company.

Art. 13. Distributions. Out of the net profit five percent (5%) shall be placed into a legal reserve account. This deduction ceases to be compulsory when such reserve amounts to ten percent (10%) of the issued share capital of the Company.

The shareholders may decide to pay interim dividends on the basis of statements of accounts prepared by the manager, or as the case may be the board of managers, showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed profits realised since the end of the last accounting year increased by profits carried forward and distributable reserves and premium but decreased by losses carried forward and sums to be allocated to a reserve to be established by law.

The balance may be distributed to the shareholders upon decision of a general meeting of shareholders.

The share premium account may be distributed to the shareholders upon decision of a general meeting of shareholders. The general meeting of shareholders may decide to allocate any amount out of the share premium account to the legal reserve account.

Art. 14. Dissolution. In case the Company is dissolved, the liquidation will be carried out by one or several liquidators who may be but do not need to be shareholders and who are appointed by the general meeting of shareholders who will specify their powers and remunerations.

Art. 15. Sole Shareholder. If, and as long as one shareholder holds all the shares of the Company, the Company shall exist as a single shareholder company, pursuant to article 179 (2) of the law of 10th August 1915 on commercial companies; in this case, articles 200-1 and 200-2, among others, of the same law are applicable.

Art. 16. Applicable law. For anything not dealt with in the present articles of association, the shareholders refer to the relevant legislation.

Transitory provisions

The first accounting year shall begin on the date of the incorporation of the Company and shall terminate on December 31st, 2014.

Subscription and Payment

The articles of incorporation of the Company having thus been drawn up by the appearing party, the appearing party has subscribed and entirely paid-up in cash the following shares:

Subscriber	Number of shares	Subscription price (EUR)
CB Property Holdings S.à r.l.	1,250,000	12,500.-
Total:	1,250,000	12,500.-

Evidence of the payment of the total subscription price has been given. The amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) is at the disposal of the Company.

Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its incorporation, have been estimated at about one thousand five hundred euro (EUR 1,500.-).

General meeting

The sole shareholder has forthwith taken immediately the following resolutions:

1. The registered office of the Company is fixed at 5C, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

2. The following persons are appointed managers of the Company for an undetermined period of time subject to the articles of association of the Company each with such signature powers as set forth in the articles:

- Julie K. Braun, manager, born on January 1st, 1958 in Minneapolis, MN, United States of America, with professional address at 4600 Wells Fargo Center, 90 So 7th Street, Minneapolis, MN 55402, United States of America.

- Pedro Fernandes das Neves, manager, born on October 15th, 1974 in Sao Domingos de Benfica Lisboa, Portugal, with professional address at 5C, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg.

- Maqboolali Mohamed, manager, born on July 15th, 1971 in Fort Portal, Uganda, with professional address at Bennet House, 54 St. James Street, London SW1A 1JT, United Kingdom.

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same appearing party and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF the present deed was drawn up in Esch-sur-Alzette, on the day named at the beginning of this document. The document having been read to the person appearing, he signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le treize décembre.

Par-devant Nous, Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

CB Property Holdings S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée sous les lois du Luxembourg, ayant son siège social au 5C, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, en cours d'enregistrement auprès du Registre du Commerce et des Sociétés Luxembourg,

représentée par Mme Sofia Afonso-Da Chao Conde, employée privée, résidant professionnellement à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé datée du treize décembre 2013.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée «ne varietur» par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Laquelle comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont elle a arrêté les statuts comme suit:

Art. 1^{er}. Dénomination. Il est formé par la comparante et toutes personnes qui deviendront par la suite associés, une société à responsabilité limitée sous la dénomination de "City RE 6 S.à r.l." (la "Société"). La Société sera régie par les présents statuts et les dispositions légales afférentes.

Art. 2. Objet. L'objet de la Société est l'acquisition, la détention, la gérance et la disposition de participations et d'intérêts, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises et étrangères ou dans toutes autres entités, entreprises ou investissements, l'acquisition par l'achat, la souscription, ou par tout autre moyen, de même que la cession par la vente, l'échange ou autrement d'actions, d'obligations, de certificats de créance, notes, prêts, participations dans des prêts, certificats de dépôt et toutes autres valeurs mobilières ou instruments financiers ou fonds de toute espèce, et la détention, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille.

La Société peut participer à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute société ou entreprise et peut investir de quelque manière que ce soit et gérer un portefeuille de brevets ou tout autre droit de propriété intellectuelle de toute nature ou origine que ce soit. La Société peut également détenir des intérêts dans des sociétés de personnes et exercer son activité par l'intermédiaire de succursales au Luxembourg ou à l'étranger.

L'objet de la Société est en outre l'acquisition, la gestion, le développement et la vente, directement ou indirectement, de biens immobiliers de quelque nature ou origine que ce soit, situés au Luxembourg ou à l'étranger.

La Société peut emprunter sous toute forme et procéder par voie de placement privé à l'émission d'obligations, de notes et de certificats de créance ou toute sorte de dette ou de valeur mobilière.

La Société peut prêter des fonds, y compris sans limitation ceux résultant de tous emprunts de la Société ou de l'émission de tout titre ou dette de toute sorte, à ses filiales, sociétés affiliées ou toute autre société ou entité qu'elle juge appropriée.

La Société peut donner des garanties et accorder des sûretés à tout tiers pour ses propres obligations et engagements ainsi que pour les obligations de toute société ou autre entreprise dans laquelle la Société a un intérêt ou qui fait partie du groupe de sociétés auquel la Société appartient ou toute autre société ou entité qu'elle juge appropriée et généralement pour son propre bénéfice ou pour le bénéfice de cette entité. La Société peut aussi faire saisir, transférer ou s'endetter ou créer autrement des garanties sur quelques uns ou tous ses biens.

D'une manière générale elle peut prêter assistance de toute manière aux sociétés ou autres entreprises dans lesquelles la Société a un intérêt ou qui fait partie du groupe de sociétés auquel appartient la Société ou toute autre société ou entreprise que la Société juge appropriée, prendre toute mesure de contrôle et de surveillance et effectuer toute opération qu'elle juge utile dans l'accomplissement et le développement de ses objets.

Tout ce qui a été mentionné ci-dessus doit être entendu dans le sens le plus large et toute énumération n'est pas exhaustive ou limitative. L'objet de la Société comprend toute transaction ou contrat dans lesquels la Société fait partie conformément avec ce qui a été mentionné ci-dessus.

Finalement, la Société peut effectuer toute opération commerciale, technique, financière ou autre, liée directement ou indirectement dans tous les domaines, afin de faciliter la réalisation de son objet.

Art. 3. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. Siège Social. Le siège social de la Société est établi dans la Ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant dans les conditions prévues en cas de modification des statuts.

Le siège social peut être transféré à l'intérieur de la municipalité par décision du gérant ou, le cas échéant, du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales situés au Luxembourg ou à l'étranger.

Au cas où le gérant, ou le cas échéant le conseil de gérance, estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre les activités normales de la Société à son siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, ont eu lieu ou sont sur le point d'avoir lieu, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; ces mesures temporaires n'auraient aucun effet sur la nationalité de la Société qui, en dépit du transfert de son siège social, demeurerait une société luxembourgeoise. Ces mesures temporaires seront prises et portées à la connaissance des tiers par le gérant ou le cas échéant le conseil de gérance.

Art. 5. Capital Social. Le capital social émis de la Société est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) divisé en un million deux cent cinquante mille (1.250.000) parts sociales d'une valeur nominale d'un centime d'euro (0,01 EUR) chacune. Le capital de la Société peut être augmenté ou réduit par une résolution des associés adoptée de la manière requise pour la modification des présents statuts et la Société peut procéder au rachat de ses propres parts sociales en vertu d'une décision de ses associés.

Toute prime d'émission disponible sera distribuable.

Art. 6. Transfert de parts sociales. Les parts sociales sont librement transférables entre associés. Sauf dispositions contraires de la loi, les parts sociales ne peuvent être cédées à des non associés que moyennant l'agrément donné par au moins soixante-quinze pour cent du capital social de la Société.

Art. 7. Gérance de la Société. La Société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non.

Ils sont nommés et révoqués par l'assemblée générale des associés, qui détermine leurs pouvoirs et la durée de leurs fonctions, et qui statue à la majorité simple. Si aucun terme n'est indiqué, les gérants sont nommés pour une période indéterminée. Les gérants sont rééligibles mais leur nomination est également révocable avec ou sans motifs (ad nutum) et à tout moment.

Au cas où il y aurait plus d'un gérant, les gérants constituent un conseil de gérance. Tout gérant peut participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique ou d'autres moyens de communication similaires permettant à toutes les personnes prenant part à cette réunion de s'entendre les unes les autres et de communiquer les unes avec les autres. Une réunion peut également être tenue uniquement sous forme de conférence téléphonique. La participation à ou la tenue d'une réunion par ces moyens équivaut à une participation en personne à une telle réunion ou à une réunion tenue en personne. Les gérants peuvent être représentés aux réunions du conseil de gérance par un autre gérant, sans limitation quant au nombre de procurations qu'un gérant peut accepter et voter.

Un avis écrit de toute réunion du conseil de gérance doit être donné aux gérants au moins vingt-quatre (24) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque gérant par écrit, par câble, télégramme, télex, e-mail ou télécopie ou tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil de gérance.

Le conseil de gérance ne peut délibérer et agir valablement que si au moins le moitié des gérants est présente ou représentée à la réunion du conseil de gérance, et si au moins un gérant de classe A et un gérant de classe B sont présents ou représentés si l'assemblée générale des associés a nommé un ou plusieurs gérant(s) de classe A et un ou plusieurs gérant(s) de classe B.

L'assemblée générale des associés peut décider de nommer des gérants de deux classes différentes, à savoir les gérants de classe A et les gérants de classe B. Une telle classification de gérants doit être dûment enregistrée dans le procès-verbal de la réunion concernée et les gérants doivent être identifiés en fonction de la classe à laquelle ils appartiennent.

Les décisions du conseil de gérance sont valablement prises avec l'accord de la majorité des gérants de la Société (y compris par voie de représentation). Dans le cas toutefois où l'assemblée générale des associés a nommé différentes classes de gérants (à savoir les gérants de classe A et les gérants de classe B), toutes les résolutions du conseil de gérance ne pourront être valablement prises que si elles sont approuvées par la majorité des gérants comprenant au moins un gérant de classe A et un gérant de classe B (qui peuvent être représentés).

Le conseil de gérance peut, à l'unanimité, prendre des résolutions sur un ou plusieurs documents similaires par voie circulaire en exprimant son approbation par écrit, par câble ou télécopie ou tout autre moyen de communication similaire. L'ensemble constituera les documents circulaires dûment exécutés faisant foi de la résolution. Les résolutions des gérants, y compris celles prises par voie circulaire, seront certifiées comme faisant foi et un extrait pourra être émis sous la signature individuelle de chaque gérant.

La Société sera engagée par la signature du gérant unique en cas d'un seul gérant, et dans le cas d'un conseil de gérance, par la signature d'un des gérants, à condition toutefois que dans le cas où l'assemblée générale des associés a nommé différentes classes de gérants (à savoir les gérants de classe A et les gérants de classe B), la Société ne sera valablement engagée que par la signature conjointe d'un gérant de classe A et un gérant de classe B. Dans tous les cas, la Société sera valablement engagée par la seule signature de toute(s) personne(s) à qui de tels pouvoirs de signature auront été délégués par le gérant unique (s'il n'y a qu'un seul gérant) ou le cas échéant par le conseil de gérance ou un des gérants, ou, en cas de classes de gérants, par un gérant de classe A et un gérant de classe B agissant ensemble.

Art. 8. Responsabilité des gérants. Les gérants ne sont pas personnellement responsables des dettes de la Société. En tant que représentants de la Société, ils sont responsables de l'exécution de leurs obligations.

Sous réserve des exceptions et limitations énumérées ci-dessous, toute personne qui est, ou qui a été gérant, dirigeant ou responsable représentant de la Société, sera, dans la mesure la plus large permise par la loi, indemnisée par la Société pour toute responsabilité encourue et toutes dépenses raisonnables contractées ou payées par elle en rapport avec toute demande, action, plainte ou procédure dans laquelle elle est impliquée à raison de son mandat présent ou passé de gérant, dirigeant ou responsable représentant et pour les sommes payées ou contractées par elle dans le cadre de leur règlement. Les mots "demande", "action", "plainte" ou "procédure" s'appliqueront à toutes les demandes, actions, plaintes ou procédures (civiles ou criminelles, y compris le cas échéant toute procédure d'appel) actuelles ou prévisibles et les mots "responsabilité" et "dépenses" devront comprendre, sans limitation, les honoraires d'avocats, frais, jugements et montants payés en règlement et autres responsabilités.

Aucune indemnité ne sera versée à tout gérant, dirigeant ou responsable représentant:

(i) En cas de mise en cause de sa responsabilité vis-à-vis de la Société ou de ses associés en raison d'un abus de pouvoir, de mauvaise foi, de négligence grave ou d'imprudence dans l'accomplissement des devoirs découlant de la conduite de sa fonction;

(ii) Pour toute affaire dans laquelle il serait finalement condamné pour avoir agi de mauvaise foi et non dans l'intérêt de la Société; ou

(iii) Dans le cas d'un compromis ou d'une transaction, à moins que le compromis ou la transaction en question n'ait été approuvé par une juridiction compétente ou par le conseil de gérance.

Le droit à indemnisation prévu par les présentes, n'affectera aucun autre droit dont un gérant, dirigeant ou représentant peut bénéficier actuellement ou ultérieurement, il subsistera à l'égard de toute personne ayant cessé d'être gérant, dirigeant ou représentant et bénéficiera aux héritiers, exécuteurs testamentaires et administrateurs de telle personne. Les dispositions du présent article n'affecteront aucun droit à indemnisation dont pourrait bénéficier le personnel de la Société, y compris les gérants, dirigeants ou représentants en vertu d'un contrat ou autrement en vertu de la loi.

Les dépenses en rapport avec la préparation et la représentation d'une défense à l'encontre de toute demande, action, plainte ou procédure de nature telle que décrite dans le présent article, seront avancées par la Société avant toute décision sur la question de savoir qui supportera ces dépenses, moyennant l'engagement par ou pour le compte du représentant ou du dirigeant de rembourser ce montant s'il est finalement déterminé qu'il n'a pas droit à une indemnisation conformément au présent article.

Art. 9. Droits de vote des associés. Chaque associé peut participer aux décisions collectives. Il a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède et peut se faire valablement représenter aux assemblées des associés par un porteur de procuration spéciale.

Art. 10. Assemblées des associés. Les décisions des associés sont prises dans les formes et aux majorités prévues par la loi luxembourgeoise sur les sociétés commerciales, par écrit (dans la mesure où c'est permis par la loi) ou lors d'assemblées. Toute assemblée des associés de la Société valablement constituée ou toute résolution circulaire (le cas échéant) représentera l'intégralité des associés de la Société.

Les assemblées seront convoquées par une convocation adressée par lettre recommandée aux associés à leur adresse contenue dans le registre des associés tenu par la Société au moins huit (8) jours avant la date d'une telle assemblée. Si l'intégralité du capital social est représentée à une assemblée l'assemblée peut être tenue sans convocation préalable.

Dans le cas de résolutions circulaires, le texte de ces résolutions sera envoyé aux associés à leurs adresses inscrites dans le registre des associés tenu par la Société ou moins huit (8) jours avant la date effective proposée des résolutions. Les résolutions prennent effet à partir de l'approbation par la majorité comme prévu par la loi concernant les décisions collectives (ou sujet à la satisfaction des réquisitions de majorité, à la date y précisée). Une résolution écrite unanime peut être passée à tout moment sans convocation préalable.

A moins que ce soit prévu autrement par la loi, (i) les décisions de l'assemblée générale seront valablement adoptées si elles sont approuvées par les associés représentant plus de la moitié du capital social. Si cette majorité n'est pas atteinte à la première assemblée ou lors de la première résolution écrite, les associés seront convoqués ou consultés une deuxième fois, par lettre recommandée, et les décisions seront adoptées à la majorité des voix des votants, sans considérer la portion du capital représenté. (ii) Cependant, des décisions concernant des modifications des Statuts seront prises par (x) une majorité des associés (y) représentant au moins trois-quarts du capital social émis et (iii) les décisions concernant le changement de nationalité de la Société seront prises par les associés représentant cent pour cent (100%) du capital social émis.

Art. 11. Année Sociale. L'année sociale commence le 1^{er} janvier de chaque année et se termine le 31 décembre de la même année..

Art. 12. Comptes annuels. Chaque année, le gérant, ou le cas échéant le conseil de gérance établit les comptes annuels au 31 décembre.

Les comptes annuels sont disponibles au siège social pour tout associé de la Société.

Art. 13. Distributions. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'une réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire si cette réserve atteint dix pour cent (10%) du capital social émis de la Société.

Les associés peuvent décider de payer des acomptes sur dividendes intérimaires sur base d'un état comptable préparé par le gérant ou le cas échéant le conseil de gérance, duquel il ressort que des fonds suffisants sont disponibles pour distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice comptable augmenté des bénéfices reportés et des réserves et prime distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à allouer à une réserve constituée en vertu de la loi.

Le solde peut être distribué aux associés par décision prise en assemblée générale des associés.

Le compte de prime d'émission peut être distribué aux associés par décision prise en assemblée générale des associés. L'assemblée générale des associés peut décider d'allouer tout montant de la prime d'émission à la réserve légale.

Art. 14. Dissolution. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non et qui sont nommés par l'assemblée générale des associés qui fixeront leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

Art. 15. Associé Unique. Lorsque, et aussi longtemps qu'un associé réunit toutes les parts sociales de la Société entre ses seules mains, la Société est une société unipersonnelle au sens de l'article 179 (2) de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales; dans ce cas, les articles 200-1 et 200-2, entre autres, de la même loi sont d'application.

Art. 16. Loi Applicable. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés se réfèrent aux dispositions légales en vigueur.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social de la Société commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2014.

Souscription - Libération

Les statuts de la Société ayant été ainsi établis par la partie comparante, celle-ci a souscrit et intégralement libéré les parts sociales suivantes:

Souscripteur	Nombre des parts sociales	Prix de souscription (EUR)
CB Property Holdings S.à r.l.	1.250.000	12.500,-
Total:	1.250.000	12.500,-

Preuve du paiement du prix total de souscription par apport en numéraire a été donnée. Le montant de douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) est à la disposition de la Société.

Dépenses, Evaluation

Les frais, dépenses, rémunérations, charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société du fait de sa formation sont évaluées à environ mille cinq cents euros (EUR 1.500,-).

Assemblée générale extraordinaire

Et aussitôt, l'associé unique a pris les résolutions suivantes:

1. Le siège social de la Société est fixé au 5C, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.
2. Les personnes suivantes sont nommées gérants de la Société pour une durée indéterminée sous réserve des statuts de la Société chacun avec pouvoir de signature comme prévu dans les statuts:

- Julie K. Braun, manager, né le 1^{er} janvier 1958 à Minneapolis, MN, Etats-Unis d'Amérique, avec adresse professionnelle au 4600 Wells Fargo Center, 90 So 7th Street, Minneapolis, MN 55402, Etats-Unis d'Amérique.

- Pedro Fernandes das Neves, manager, né le 15 octobre 1974 à São Domingos de Benfica Lisboa, Portugal, avec adresse professionnelle au 5C, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg.

- Maqboolali Mohamed, manager, né le 15 juillet 1971 à Fort Portal, Uganda, avec adresse professionnelle au Bennet House, 54 St. James Street, Londres SW1A 1JT, Royaume-Uni.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que la partie comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Esch-sur-Alzette, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Conde, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 23 décembre 2013. Relation: EAC/2013/17121. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME

Référence de publication: 2014013612/450.

(140016393) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 2014.

Creatherm SA, Société Anonyme.

Siège social: L-9412 Viande, 12, rue de la Frontière.

R.C.S. Luxembourg B 175.591.

Auszug aus dem Protokoll der Ausserordentlichen Generalversammlung Abgehalten am Gesellschaftssitz am 6. Dezember 2013 um 15.00 Uhr

Die Versammlung stellt fest dass Herr Claude KREMER am 9. Dezember 2013 in seiner Eigenschaft als Verwaltungsratsmitglied zurückgetreten ist.

Die Gesellschaft wird rechtsgültig verpflichtet durch die alleinige Unterschrift des delegierten Verwaltungsratsmitglieds.

Die Versammlung stellt fest dass die anonyme Gesellschaft FIRELUX S.A. irrtümlicherweise zum Wirtschaftsprüfer ernannt wurde. FIRELUX S.A. ist jedoch nicht Wirtschaftsprüfer sondern Aufsichtskommissar.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Vianden, den 16. Dezember 2013.

BURGHARD Carina

Delegiertes Verwaltungsratsmitglied

Référence de publication: 2014014567/18.

(140016762) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2014.

Sutius S.A., Société Anonyme,

(anc. Sutius S.à r.l.).

Siège social: L-1930 Luxembourg, 66, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 176.776.

In the year two thousand and thirteen, on the twenty-third of December.

Before Us, Maître Jean-Joseph WAGNER, notary residing in SANEM (Grand Duchy of Luxembourg).

THERE APPEARED:

1. Mr. Björn SUNDEBY, company director, residing at 14, route de Founex, CH-1296 Coppet (Switzerland) here represented by Ms Cécile Hestin, lawyer, professionally residing at 22, avenue de la Liberté L-1930 Luxembourg, by virtue of a power of attorney, given on 21 December 2013; and

2. Mr. Janne JÖHAG, company director, residing at 8B, Pilgatan, SE 35236 Växjö, (Sweden), here represented by Ms Cécile Hestin, pre-mentioned by virtue of a power of attorney, given on 17 December 2013;

collectively referred to as the "Partners".

Said proxies, after having been signed "ne varietur" by the proxyholder of the appearing parties and the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed, to be filed with the registration authorities.

Such appearing parties have requested the undersigned notary to act that they represent the entire share capital of the private limited liability company (société à responsabilité limitée) denominated "Sutius S.à r.l." (the "Company"), registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 176 776, established under the laws of Luxembourg, having its registered office at L-1930 Luxembourg, 66 avenue de la Liberté, incorporated pursuant to a notarial deed dated 18 March 2013, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations C-N° 1443 of 18 June 2013. The Company's articles of incorporation have not been amended since.

The Partners require the notary to enact the following resolutions in accordance with the article 193 of the modified law dated 10 August 1915 concerning commercial companies.

First resolution

The Partners resolve to increase the Company's share capital by an amount of eighteen thousand and five hundred Euros (EUR 18,500.-) so as to raise it from its current amount of twelve thousand and five hundred Euros (EUR 12,500.-)

to thirty-one thousand Euros (EUR 31,000.-) by the issuance of eighteen thousand five hundred (18,500.-) new shares having a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each (the “New Shares”).

The Partners hereby declare to subscribe for the New Shares issued by the Company as follows:

- Mr. Björn SUNDEBY, pre-mentioned subscribed for 9,250 (nine thousand two hundred and fifty) shares
- Mr Janne JÖHAG, pre-mentioned subscribed for 9,250 (nine thousand two hundred and fifty) shares.

The New Shares are entirely paid up by contribution in cash, evidence whereof has been given to the undersigned notary.

As a result of such increase, the share capital of the Company is now set as thirty-one thousand Euros (EUR 31,000.-) represented by thirty-one thousand (31,000) shares having a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each.

Second resolution

The Partners resolve to change the legal form of the Company in order to transform it from a private liability company (“société à responsabilité limitée”) into a public company limited by shares (“société anonyme”).

In accordance with the articles 31-1 and 26-1 of the amended law dated 10 August 1915 concerning the commercial companies such change of form has been supervised by “FBK, Audit S.à r.l.” having its registered office at L-1140 Luxembourg, 45-47, route d’Arlon, registered in the Luxembourg Register of Commerce and Companies under section B number 138 949, an independent auditor (“Réviseur d’entreprises agréé”) and its report dated on 20 December 2013 concludes as follows:

“Sur base de nos diligences, aucun fait n’a été porté à notre attention qui nous laisse à penser que la valeur globale des apports ne corresponde pas au moins au nombre et à la valeur nominale des actions à émettre en contrepartie.”

Said report, after being signed “ne varietur” by the proxy holder of the appearing parties and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for registration purposes.

Third resolution

The Partners resolve to fully restate the Company’s articles of incorporation in order to adapt them to the new form of the Company to read as follows:

Art. 1. There exists a Luxembourg public company limited by shares “société anonyme” under the name of “SUTIUS S.A.” (the “Company”).

Art. 2. The registered office is in Luxembourg-City, Grand Duchy of Luxembourg.

The Company may establish branches, subsidiaries, agencies or administrative offices in the Grand Duchy of Luxembourg as well as in foreign countries by a simple decision of the board of directors.

Without any prejudice of the general rules of law governing the termination of contracts, in case the registered office of the Company has been determined by contract with third parties, the registered offices may be transferred to any other place within the municipality of the registered office, by a simple decision of the board of directors. The registered office may be transferred to any other municipality of the Grand Duchy of Luxembourg by a decision of the shareholders’ meeting.

If extraordinary events of a political, economic or social character, likely to impair normal activity at the registered office or the easy communication between that office and foreign countries shall occur, or shall be imminent, the registered office may be provisionally transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances. Such temporary measure shall, however, have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the provisional transfer of its registered office, shall remain a Luxembourg company.

One of the executive organs of the Company, which has powers to commit the Company for acts of daily management, shall make this declaration of transfer of the registered office and inform third parties.

Art. 3. The Company is established for an unlimited period.

Art. 4. The Company’s purpose is:

- (1) To take participations and interests, in any form whatsoever, in any commercial, industrial, financial or other, Luxembourg or foreign companies or enterprises;
- (2) To acquire through participations, contributions, underwriting, purchases or options, negotiation or in any other way any securities, rights and other property, rights and interest in property as the Company shall deem fit;
- (3) Generally to hold, manage, develop, sell or dispose of the same, in whole or in part, for such consideration as the Company may think fit, and in particular for shares or securities of any company purchasing the same;
- (4) To apply for, register, purchase or by any other means acquire and protect, prolong and renew, hold, develop, manage, promote, transfer, sell, license, subcontract and/or assign in any way, all or part of intellectual property rights of any nature to any company associated in any way with the Company or third party for such consideration as the Company may think fit;
- (5) To enter into, assist or participate in financial, commercial and other transactions;

(6) To grant to any holding company, subsidiary, or fellow subsidiary, or any other company which belong to the same group of companies than the Company (the "Affiliates") any assistance, loans, advances or guarantees (in the latter case, even in favour of a third-party lender of the Affiliates);

(7) To borrow and raise money in any manner and to secure the repayment of any money borrowed; and

(8) Generally to do all such other things as may appear to the Company to be incidental or conducive to the attainment of the above objects or any of them.

The Company can perform all commercial, technical and financial operations, connected directly or indirectly in all areas as described above in order to facilitate the accomplishment of its purpose.

Art. 5. The subscribed capital of the Company is fixed at THIRTY-ONE THOUSAND EUROS (EUR 31,000.-) divided into thirty-one thousand (31,000) shares with a nominal value of ONE EURO (EUR 1.-) per share.

The shares are in registered or bearer form, at the option of the shareholders, subject to the restriction foreseen by the amended law dated 10 August 1915 concerning commercial companies (the "Law").

The Company may, to the extent and under the terms permitted by the Law redeem its own shares.

The subscribed capital of the Company may be increased or reduced by a decision of the general meeting of shareholders voting with the same quorum as for the amendment of the articles of incorporation.

Board of directors and statutory auditors

Art. 6. The Company shall be managed by a board of directors composed of three (3) members at least who need not be shareholders of the Company. However, in case the Company is incorporated by a sole shareholder or that it is acknowledged in a general meeting of shareholders that the Company has only one shareholder left, the composition of the board of director may be limited to one (1) member only until the next ordinary general meeting acknowledging that there is more than one shareholders in the Company.

The directors shall be elected by the shareholders at their annual general meeting which shall determine their number, remuneration and term of office. The term of the office of a director may not exceed six (6) years and the directors shall hold office until their successors are elected.

The directors are elected by a simple majority vote of the shares present or represented.

Any director may be removed with or without cause by the general meeting of shareholders.

In the event of a vacancy in the office of a director because of death, retirement or otherwise, this vacancy may be filled out on a temporary basis until the next meeting of shareholders, by observing the applicable legal prescriptions.

Art. 7. The board of directors shall choose from among its members a chairman, and may choose from among its members a vice-chairman. It may also choose a secretary, who need not be a director, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of directors and of the shareholders.

The board of directors shall meet upon call by the chairman, or two directors, at the place indicated in the notice of meeting.

The chairman shall preside at all meeting of shareholders and of the board of directors, but in his absence, the shareholders or the board of directors may appoint another director as chairman pro tempore by vote of the majority present at any such meeting.

Written notice of any meeting of the board of directors must be given to directors twenty-four (24) hours at least in advance of the date foreseen for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be omitted in case of assent of each director in writing, by fax, email or any other similar means of communication. A special convocation will not be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of directors.

Any directors may act at any meeting of the board of directors by appointing in writing, by fax or by email another director as his proxy.

A director may represent more than one of his colleagues.

Any director may participate in any meeting of the board of directors by way of videoconference or by any other similar means of communication allowing their identification. These means of communication must comply with technical characteristics guaranteeing the effective participation to the meeting, which deliberation must be broadcasted uninterruptedly. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting. The meeting held by such means of communication is reputed held at the registered office of the Company.

The board of directors can deliberate or act validly only if at least half of the directors are present or represented at a meeting of the board of directors.

Decisions shall be taken by a majority of votes of the directors present or represented at such meeting. In case of tie, the chairman of the board of directors shall have a casting vote.

The board of directors may, unanimously, pass resolutions by circular means when expressing its approval in writing, by fax, email or any other similar means of communication, to be confirmed in writing. The entirety will form the minutes giving evidence of the resolution.

Art. 8. The minutes of any meeting of the board of directors shall be signed by the chairman or, in his absence, by the vice-chairman, or by two directors. Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the chairman, or by two directors. In case the board of directors is composed of one director only, the sole director shall sign these documents.

Art. 9. The board of directors is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in the Company's interests. All powers not expressly reserved by the Law or by these articles of incorporation to the general meeting of shareholders fall within the competence of the board of directors.

In case the Company has only one director, such director exercises all the powers granted to the board of directors.

Art. 10. According to article 60 of the Law, the daily management of the Company as well as the representation of the Company in relation with this management may be delegated to one or more directors, officers, managers or other agents, associate or not, acting alone or jointly. Their nomination, revocation and powers shall be settled by a resolution of the board of directors. The delegation to a member of the board of directors shall entail the obligation for the board of directors to report each year to the ordinary general meeting on the salary, fees and any advantages granted to the delegate. The Company may also grant special powers by authentic proxy or power of attorney by private instrument.

Art. 11. The Company will be bound by the joint signature of two (2) directors or the sole signature of any persons to whom such signatory power shall be delegated by the board of directors. In case the board of directors is composed of one (1) member only, the Company will be bound by the signature of the sole director.

Art. 12. The Company is supervised by one or several statutory auditors, shareholders or not, who are appointed by the general meeting, which determines their number and their remuneration, and who can be dismissed at any time.

The term of the mandate of the statutory auditor(s) is fixed by the general meeting of shareholders for a period not exceeding six (6) years.

General meeting

Art. 13. The general meeting represents the whole body of shareholders. It has the most extensive powers to carry out or ratify such acts as may concern the corporation. The convening notices are made in the form and delays prescribed by the Law.

Art. 14. The annual general meeting of shareholders of the Company will be held in the municipality of the registered office at the place specified in the convening notice on the second Wednesday in the month of June of each year at 11.00 a.m. If such day is a public holiday, the general meeting will be held on the next following business day.

Art. 15. Any regularly constituted meeting of shareholders of the Company shall represent the entire body of shareholders of the Company. It shall have the broadest powers to order, carry out or ratify acts relating to the operations of the Company. In case the Company has only one shareholder, such shareholder exercises all the powers granted to the general meeting of shareholders.

The general meeting is convened by the board of directors. It may also be convoked by request of shareholders representing at least one tenth (1/10th) of the Company's share capital.

One or more shareholders who together hold at least ten percent (10%) of the subscribed share capital may require that one or more additional items be put on the agenda of any general meeting.

Art. 16. Each share entitles to the casting of one vote. The Company will recognize only one holder for each share; in case a share is held by more than one person, the Company has the right to suspend the exercise of all rights attached to that share until one person has been appointed as sole owner in relation to the Company.

Business year - distribution of profits

Art. 17. The business year begins on January 1st and ends on December 31st of each year.

The board of directors draws up the annual accounts according to the legal requirements.

It submits these documents with a report of the Company's activities to the statutory auditor(s) at least one month before the statutory general meeting.

Art. 18. At least five percent of the net profit for the financial year have to be allocated to the legal reserve fund. Such contribution will cease to be compulsory when the reserve fund reaches ten percent of the subscribed capital.

The remaining balance of the net profit is at the disposal of the general meeting.

Advances on dividends may be paid by the board of directors in compliance with the legal requirements.

The general meeting can decide to assign profits and distributable reserves to the amortization of the capital, without reducing the corporate capital.

Dissolution - Liquidation

Art. 19. The Company may be dissolved by a decision of the general meeting voting with the same quorum as for the amendment of the articles of incorporation.

Should the Company be dissolved, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, legal or physical persons, appointed by the general meeting which will specify their powers and remunerations.

General dispositions

Art. 20. The Law shall apply in so far as these articles of incorporation do not provide for the contrary.”

Fourth resolution

The Partners resolve to approve the resignation of the managers of the Company and to give them full discharge until today for the performance of their mandate.

Fifth resolution

The Partners resolve to set the number of the directors of the Company at four (4) and the number of the statutory auditors ("commissaire aux comptes") at one (1).

The Partners decide to appoint as directors:

- Mr. Björn SUNDEBY, company director residing at 14, route de Founex, CH- 1296 Coppet (Switzerland);
- Mr. Janne JÖHAG, company director, residing at 8B, Pilgatan, SE 35236 Växjö, (Sweden).
- Maître Cécile HESTIN, lawyer, with professional address at 22, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg);
- Maître Jean de MESTRAL, lawyer, with professional address at 9, route Suisse, CH 1295 Mies,(Switzerland); and as statutory auditor:
- BENOY KARTHEISER MANAGEMENT S.à r.l., having its registered office at L-1140 Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), 45-47, route d'Arlon, registered in the Luxembourg Register of Commerce and Companies under section B number 33849.

The term of office of the directors and of the statutory auditor shall be of six (6) years and shall end at the general meeting called to approve the accounts of the accounting year 2018.

Mr. Björn SUNDEBY, prenamed is appointed chairman of the Company's board of directors.

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately two thousand euro.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation.

On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the appearing person, said appearing person signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le vingt-trois décembre.

Par-devant Nous Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à SANEM (Grand-Duché de Luxembourg),

ont comparu:

1. Monsieur Bjorn SUNDEBY, administrateur de société, demeurant au 14, route de Founex, CH-1296 Coppet (Suisse); ici représenté par Maître Cécile HESTIN, avocat, demeurant au 22 avenue de la Liberté L1930 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg) en vertu d'une procuration sous seing privé du

2. Monsieur Janne JÖHAG, administrateur de société, demeurant, Pilgatan, SE 35236 Växjö, (Suède) ici représentée par Maître Cécile HESTIN, prémentionnée en vertu d'une procuration sous seing privé du 17 décembre 2013,

collectivement désignés les «Associés»

lesquelles procurations, après avoir été signées «ne varietur» par la mandataire des parties comparantes et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être formalisée avec lui.

Lesquelles parties comparantes, prient le notaire instrumentant d'acter qu'ils représentent la totalité du capital social de la société à responsabilité limitée dénommé Sutius S.à r.l., (la «Société»), inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 176 776 ayant son siège social au 66, avenue de la Liberté L-1930 Luxembourg, constituée suivant acte notarié daté du 18 mars 2013, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations numéro 1443 du 18 juin 2013.

Les statuts de la Société n'ont pas été modifiés depuis lors.

Les Associés prient le notaire d'acter les résolutions suivantes conformément à l'article 193 de la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales.

Première résolution

Les Associés décident d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de dix-huit mille cinq cents euros (18.500.- EUR) afin de le porter de son montant actuel de douze mille cinq cents euros (12.500.- EUR) à un montant de trente et un mille euros (31.000.- EUR) par l'émission de dix-huit mille cinq cents (18.500) nouvelles parts sociales ayant une valeur nominale d'un Euro (1.- EUR) chacune (les «Nouvelles Parts Sociales»).

Les Associés déclarent souscrire les Nouvelles Parts Sociales comme suit:

- Monsieur Bjorn SUNDEBY, pré-mentionné souscrit 9.250 (neuf mille deux cent cinquante) parts sociales;
- Monsieur Janne JÖHAG, pré-mentionné souscrit 9.250 (neuf mille deux cent cinquante) parts sociales.

Les Nouvelles Parts Sociales sont entièrement libérées par un apport en numéraire, preuve de cette libération en est faite au notaire soussigné.

En conséquence de cette augmentation, le capital social de la Société est maintenant fixé à trente et un mille euros (31.000.- EUR) représenté par trente et un mille (31.000) parts sociales ayant une valeur nominale d'un Euro (1.- EUR) chacune.

Deuxième résolution

L'Associé décide de changer la forme juridique de la Société afin de la transformer d'une société à responsabilité limitée en une société anonyme. Conformément aux articles 31-1 et 26-1 de la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, ce changement de forme a été soumis à l'examen de FBK Audit S.à r.l., ayant son siège social à L-1140 Luxembourg, 45-47 route d'Arlon, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous la section B numéro 138 949, un réviseur d'entreprises agréé et son rapport daté du 20 décembre 2013 conclut comme suit:

“Sur base de nos diligences, aucun fait n'a été porté à notre attention qui nous laisse à penser que la valeur globale des apports ne corresponde pas au moins au nombre et à la valeur nominale des actions à émettre en contrepartie.”

Ledit rapport, après avoir été signée «ne varietur» par la mandataire des parties comparantes et le notaire soussigné, restera annexé aux présentes à des fins d'enregistrement.

Troisième résolution

Les Associés décident de procéder à une refonte complète des statuts de la Société afin de les adapter à la nouvelle forme de la Société comme suit:

« **Art. 1^{er}** . Il existe une société anonyme sous la dénomination de «SUTIUS S.A.» (la «Société»).

Art. 2. Le siège de la Société est établi à Luxembourg-ville (Grand-Duché de Luxembourg).

Par simple décision du conseil d'administration, la Société pourra établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Sans préjudice des règles du droit commun en matière de résiliation contractuelle, au cas où le siège de la Société est établi par contrat avec des tiers, le siège de la Société pourra être transféré sur simple décision du conseil d'administration à tout autre endroit de la commune du siège. Le siège social pourra être transféré dans toute autre localité du pays par décision de l'assemblée.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, se sont produits ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Pareille déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'un des organes exécutifs de la Société ayant qualité de l'engager pour les actes de gestion courante et journalière.

Art. 3. La Société est établie pour une durée illimitée.

Art. 4. L'objet de la Société est:

- 1) De prendre des participations et intérêts, sous quelque forme que ce soit, dans toutes sociétés ou entreprises commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères;
- 2) D'acquérir par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation et de toute autre manière tous titres, droits, valeurs, brevets et licences et autres droits réels, droits personnels et intérêts, comme la Société le jugera utile;
- 3) De manière générale de les détenir, les gérer, les mettre en valeur et les céder en tout ou en partie, pour le prix que la Société jugera adapté et en particulier contre les parts ou titres de toute société les acquérant;
- 4) De demander, enregistrer, acheter ou par tout autre moyen d'acquérir et de protéger, de prolonger et de renouveler, détenir, développer, gérer, mettre en valeur, transférer, vendre, d'octroyer des licences, sous-traiter et/ou assigner de quelque manière que ce soit, tout ou partie des droits de propriété intellectuelle de toute nature à toute société liée d'une manière ou d'une autre à la Société ou tierce personne pour la considération que la Société jugera adaptée;

- 5) De conclure, d'assister ou de participer à des transactions financières, commerciales ou autres;
- 6) D'octroyer à toute société holding, filiale ou toute autre société liée d'une manière ou d'une autre à la Société ou toute société appartenant au même groupe de sociétés (les «Sociétés Affiliées»), tout concours, prêts, avances ou garanties (dans ce dernier cas, même en faveur d'un prêteur tiers de Sociétés Affiliées);
- 7) D'emprunter ou de lever des fonds de quelque manière que ce soit et de garantir le remboursement de toute somme empruntée; et
- 8) De manière générale faire toute chose apparaissant à la société comme étant favorable à l'accomplissement de l'objet de la société, tel que susmentionné.

La Société peut réaliser toutes opérations commerciales, techniques et financières, en relation directe ou indirecte avec les secteurs pré-décrits et aux fins de faciliter l'accomplissement de son objet.

Art. 5. Le capital souscrit est fixé à TRENTE ET UN MILLE EUROS (31.000.- EUR) divisé en trente et un mille (31.000) actions d'une valeur nominale d'UN EURO (1.- EUR) par action.

Les actions sont nominatives ou au porteur au choix de l'actionnaire, sous réserve des restrictions prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales (la «Loi»).

La Société peut, dans la mesure et aux conditions prescrites par la Loi, racheter ses propres actions.

Le capital souscrit de la société peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

Administration - Surveillance

Art. 6. La Société sera administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, qui n'ont pas besoin d'être actionnaires de la Société. Toutefois, lorsque la société est constituée par un actionnaire unique ou que, à une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que celle-ci n'a plus qu'un actionnaire unique, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un (1) membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un actionnaire.

Les administrateurs seront élus par l'assemblée générale des actionnaires qui fixe leur nombre, leurs émoluments et la durée de leur mandat. Les administrateurs sont élus pour un terme qui n'excédera pas six (6) ans, jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus.

Les administrateurs seront élus à la majorité des votes des actionnaires présents ou représentés.

Tout administrateur pourra être révoqué avec ou sans motif à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires.

Au cas où le poste d'un administrateur devient vacant à la suite de décès, de démission ou autrement, cette vacance peut être temporairement comblée jusqu'à la prochaine assemblée générale, aux conditions prévues par la Loi.

Art. 7. Le conseil d'administration devra choisir en son sein un président et pourra également choisir parmi ses membres un vice-président. Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être administrateur et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil d'administration et des assemblées générales des actionnaires.

Le conseil d'administration se réunira sur la convocation du président ou de deux administrateurs, au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Le président présidera toutes les assemblées générales des actionnaires et les réunions du conseil d'administration; en son absence l'assemblée générale ou le conseil d'administration pourra désigner à la majorité des personnes présentes à cette assemblée ou réunion un autre administrateur pour assumer la présidence pro tempore de ces assemblées ou réunions.

Avis écrit de toute réunion du conseil d'administration sera donné à tous les administrateurs au moins vingt-quatre (24) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque administrateur par écrit, par fax ou par courrier électronique ou tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil d'administration se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil d'administration.

Tout administrateur pourra se faire représenter à toute réunion du conseil d'administration en désignant par écrit, par fax, par courrier électronique un autre administrateur comme son mandataire.

Un administrateur peut présenter plusieurs de ses collègues.

Tout administrateur peut participer à une réunion du conseil d'administration par visioconférence ou par des moyens de télécommunication permettant son identification. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant une participation effective à la réunion du conseil dont les délibérations sont retransmises de façon continue. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion. La réunion tenue par de tels moyens de communication à distance est réputée se tenir au siège de la Société.

Le conseil d'administration ne pourra délibérer ou agir valablement que si la moitié au moins des administrateurs est présente ou représentée à la réunion du conseil d'administration.

Les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés à cette réunion. En cas de partage des voix, le président du conseil d'administration aura une voix prépondérante.

Le conseil d'administration pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits, par courrier ou par courrier électronique ou par fax ou par tout autre moyen de communication similaire, à confirmer le cas échéant par courrier, le tout ensemble constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

Art. 8. Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil d'administration seront signés par le président ou, en son absence, par le vice-président, ou par deux administrateurs. Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président ou par deux administrateurs. Lorsque le conseil d'administration est composé d'un seul membre, ce dernier signera.

Art. 9. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus larges de passer tous actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la Société. Tous pouvoirs que la Loi ou les présents statuts ne réservent pas expressément à l'assemblée générale des actionnaires sont de la compétence du conseil d'administration. Lorsque la Société compte un seul administrateur, il exerce les pouvoirs dévolus au conseil d'administration.

Art. 10. La gestion journalière de la Société ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion pourront, conformément à l'article 60 de la Loi, être déléguées à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et autres agents, associés ou non, agissant seuls ou conjointement. Leur nomination, leur révocation et leurs attributions seront réglées par une décision du conseil d'administration. La délégation à un membre du conseil d'administration impose au conseil l'obligation de rendre annuellement compte à l'assemblée générale ordinaire des traitements, émoluments et avantages quelconques alloués au délégué.

La Société peut également conférer tous mandats spéciaux par procuration authentique ou sous seing privé.

Art. 11. La Société sera engagée par la signature collective de deux (2) administrateurs ou la seule signature de toute (s) personne(s) à laquelle (auxquelles) pareils pouvoirs de signature auront été délégués par le conseil d'administration. Lorsque le conseil d'administration est composé d'un seul membre, la société sera engagée par sa seule signature.

Art. 12. La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés par l'assemblée générale qui fixe leur nombre et leur rémunération.

La durée du mandat de commissaire est fixée par l'assemblée générale. Elle ne pourra cependant dépasser six (6) années.

Assemblée générale

Art. 13. L'assemblée générale réunit tous les actionnaires. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour décider des affaires sociales. Les convocations se font dans les formes et délais prévus par la Loi.

Art. 14. L'assemblée générale annuelle des actionnaires de la Société se réunit dans la commune du siège social, à l'endroit indiqué dans la convocation, le deuxième mercredi du mois de juin de chaque année à 11.00 heures.

Si la date de l'assemblée tombe sur un jour férié, elle se réunit le premier jour ouvrable qui suit.

Art. 15. L'assemblée des actionnaires de la Société régulièrement constituée représentera tous les actionnaires de la Société.

Elle aura les pouvoirs les plus larges pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société. Lorsque la Société compte un actionnaire unique, il exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale.

L'assemblée générale est convoquée par le conseil d'administration. Elle peut l'être également sur demande d'actionnaires représentant un dixième (1/10^{ème}) au moins du capital social.

Un ou plusieurs actionnaires disposant ensemble de dix pour cent (10%) au moins du capital souscrit peuvent demander l'inscription d'un ou plusieurs nouveaux points à l'ordre du jour de toute assemblée générale.

Art. 16. Chaque action donne droit à une voix. La Société ne reconnaît qu'un propriétaire par action. Si une action de la Société est détenue par plusieurs propriétaires en propriété indivise, la société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire.

Année sociale - Répartition des bénéfices

Art. 17. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Le conseil d'administration établit les comptes annuels tels que prévus par la Loi.

Il remet ces pièces avec un rapport sur les activités de la Société un mois au moins avant l'assemblée générale ordinaire au(x) commissaire(s).

Art. 18. Sur le bénéfice net de l'exercice, il est prélevé cinq pour cent au moins pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint dix pour cent du capital social.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Le conseil d'administration pourra verser des acomptes sur dividendes sous l'observation des règles y relatives.
L'assemblée générale peut décider que les bénéfices et réserves distribuables seront affectés à l'amortissement du capital sans que le capital exprimé soit réduit.

Dissolution - Liquidation

Art. 19. La Société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale, statuant suivant les modalités prévues pour les modifications des statuts.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommées par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs.

Disposition générale

Art. 20. La Loi trouvera son application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts.»

Cinquième résolution

Les Associés décident d'approuver la démission des gérants de la Société et leur donne décharge pour l'accomplissement de leurs mandats jusqu'à ce jour.

Sixième résolution

Les Associés décident de fixer le nombre d'administrateurs de la Société à quatre (4) et le nombre de commissaires aux comptes à un (1).

L'Associé décide de nommer comme administrateurs

- Monsieur Björn SUNDEBY, administrateur de société, demeurant au 14, route de Founex, CH-1296 Coppet;
- Monsieur Janne JÖHAG, administrateur de société, demeurant 8B, Pilgatan, SE 35236 Växjö, (Suède);
- Maître Cécile HESTIN, avocat, demeurant 22, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg);
- Maître Jean de MESTRAL, avocat, demeurant au 9, route Suisse, CH 1295 Mies (Suisse).

et comme commissaire aux comptes la société à responsabilité limitée «BENOY KARTHEISER MANAGEMENT S.à r.l.», avec siège social 45-47, route d'Arlon L-1140 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 33849.

La durée du mandat des administrateurs et du commissaire aux comptes sera de six (6) ans et prendra fin à l'assemblée générale appelée à approuver les comptes de l'exercice comptable de l'année 2018.

Monsieur Björn SUNDEBY, prénommé, est nommé président du conseil d'administration de la Société.

Frais et Dépenses

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge en raison des présentes, sont estimés à approximativement deux mille euros.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête du mandataire de la partie comparante les présents statuts sont rédigés en anglais suivis d'une version française; à la requête de la même mandataire et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, passé à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, la mandataire de la partie comparante prémentionnée, connue du notaire par ses nom, prénom usuel, état et demeure, celle-ci a signé avec Nous le notaire instrumentant le présent acte.

Signé C. HESTIN, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 31 décembre 2013. Relation: EAC/2013/17562. Reçu soixante-quinze Euros (75.- EUR).

Le Receveur ff. (signé): Monique HALSDORF.

Référence de publication: 2014014234/451.

(140016358) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 2014.

Duvachaina, Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 158.717.

EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 29 novembre 2013 que:

- Monsieur Harald CHARBON a démissionné de son poste d'Administrateur de catégorie B à effet immédiat.

Et que

- Monsieur Christian FRANCOIS, employé privé, né le 1^{er} avril 1975 à Rocourt (Belgique), demeurant professionnellement au 412F, route d'Esch L-2086 Luxembourg, est nommé Administrateur de catégorie B en remplacement de Monsieur Harald CHARBON, administrateur démissionnaire.

Son mandat prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire de l'an 2016.

Luxembourg, le 27 janvier 2014.

Pour Extrait conforme

Pour DUVACHAÏNA S.A.

Référence de publication: 2014014606/18.

(140016900) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2014.

Saint Barth Drep 2 S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 16A, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 179.523.

Statuts coordonnés, suite à l'assemblée générale extraordinaire reçue par Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette, en date du 5 septembre 2013 déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch/Alzette, le 7 octobre 2013.

Référence de publication: 2014014235/11.

(140016378) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 2014.

Conny Delvaux Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6791 Grevenmacher, 8, route de Thionville.

R.C.S. Luxembourg B 164.978.

EXTRAIT

Il résulte d'un procès-verbal de l'associé tenue en date du 21 janvier 2014 que:

Le siège social de la société est transféré de 5, route de Thionville L-6791 Grevenmacher à 8, route de Thionville L-6791 Grevenmacher

Pour extrait sincère et conforme

Référence de publication: 2014014542/12.

(140017330) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2014.

ADB Co-Investment S.C., Société Civile.

Capital social: EUR 12.250.000,00.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 43-45, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg E 5.072.

La Société prend acte que le siège social de l'associé, Paiperlek Investments, est transféré au 4345 Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, à compter du 1^{er} janvier 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Value Partners S.A.

Référence de publication: 2014014443/12.

(140017614) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2014.

Testudo Investment HoldCo S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 176.714.

In the year two thousand and thirteen, on the twenty-third day of December.

Before the undersigned Maître Roger ARRENSDORFF, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There was held

an extraordinary general meeting of the shareholders of Testudo Investment HoldCo S.à r.l., a Société à responsabilité limitée, having its registered office in L-1855 Luxembourg, 46A, Avenue J.F. Kennedy, registered with the R.C.S. Luxembourg section B number 176714 (the "Company").

The Company was incorporated by a deed received by Edouard DELOSCH, notary residing in Diekirch on April 9, 2013 published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1399 on 13 June 2013, and which Articles of Incorporation have not been amended since.

The meeting is presided by Ira CHIONI, private employee, residing professionally in Luxembourg, 46A, avenue JF Kennedy,

The chairman appoints as secretary Sabine ARNOLD, private employee, residing professionally in Luxembourg, 46A, avenue JF Kennedy,

and the meeting elects as scrutineer Sabine ARNOLD, private employee, residing professionally in Luxembourg, 46A, avenue JF Kennedy.

The board of the meeting having thus been duly constituted, the chairman declares and requests the notary to state that:

I. The shareholders represented and the number of shares they hold are shown on an attendance list signed "ne varietur" by their proxy, by the board of the meeting and the notary. The said list as well as the proxies will be registered with this deed.

II. It appears from the attendance list, that seventy-five percent (75%) at least of the share capital of the Company is represented. The meeting is therefore regularly constituted and can validly deliberate and decide on the agenda of the meeting set out below. The shareholders have been duly informed of the agenda before the meeting, proof has been given to the undersigned notary.

III. The agenda of the present meeting is the following:

1. Decision to dissolve the Company and to put the Company into voluntary liquidation.
2. Decision to grant discharge to the managers of the Company for the performance of their duties.
3. Decision to appoint the liquidator of the Company, definition of its responsibilities and decision regarding the determination of its remuneration.

After discussion of the reasons and after due deliberation, the meeting unanimously decided upon the following resolutions:

First resolution

The meeting decides to dissolve the Company and to put it into liquidation with immediate effect.

Second resolution

The meeting resolves to acknowledge, approve, ratify and adopt as the actions of the Company the actions taken by the managers of the Company for the period from the date of the incorporation of the Company until today. The meeting further resolves to waive any claim which the Company may have against the managers of the Company arising as a result of their management of the Company, and to grant them full discharge for the accomplishment of their mandates until today.

Third resolution

The meeting appoints as liquidator FIDES (Luxembourg) S.A., a Société Anonyme with registered address in L-1855 Luxembourg, 46A, Avenue J.F. Kennedy, registered with the R.C.S. Luxembourg section B number 41469. The liquidator shall have the broadest powers as by articles 144 - 148 bis of the law on commercial companies of 10 August 1915. It can also accomplish all deeds foreseen in article 145 of that law without the prior authorisation of the general meeting in the cases where it is required.

The Company will be bound towards third parties by the sole signature of the liquidator.

The liquidator is dispensed from keeping an inventory but can refer to the accounts of the Company.

The decision regarding the remuneration of the liquidator shall be taken by the shareholders separately.

Nothing else being on the agenda, the meeting was closed.

The undersigned notary who understands and speaks English, states that upon request of the above appearing persons, this deed is worded in English followed by a German translation. In case of any divergence between the English and the German text, the English text shall be prevailing.

Whereof this notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day appearing at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing persons, the members of the office of the meeting signed together with us the notary the present original deed.

Follows the german translation:

Im Jahre zweitausend und dreizehn, am dreiundzwanzigsten Dezember.

Vor dem unterzeichnenden Maître Roger ARRENSDORFF, Notar, mit Amtssitz in Luxemburg, Grossherzogtum Luxemburg.

Wurde

eine ausserordentliche Generalversammlung der Gesellschafter der Testudo Investment HoldCo S.à r.l., einer Société à responsabilité limitée, mit Sitz in L-1855 Luxembourg, 46A, Avenue J.F. Kennedy, eingetragen beim R.C.S. Luxembourg Abteilung B unter Nummer 176714 (die "Gesellschaft"), abgehalten.

Die Gesellschaft wurde gemäss Urkunde vor Notar Edouard DELOSCH aus Diekirch am 9. April 2013 gegründet, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations Nummer 1399 am 13 Juni 2013, und die Satzung wurde seither nicht abgeändert.

Den Vorsitz der Versammlung führt Ira CHIONI, Privatangestellte, mit beruflicher Anschrift zu Luxemburg, 46A, avenue JF Kennedy,

Der Vorsitzende beruft zum Sekretär Sabine ARNOLD, Privatangestellte, mit beruflicher Anschrift zu Luxemburg, 46A, avenue JF Kennedy,

und die Versammlung wählt zum Stimmzähler Sabine ARNOLD, Privatangestellte, mit beruflicher Anschrift zu Luxemburg, 46A, avenue JF Kennedy,

Bei somit ordnungsgemäss konstituierter Versammlung erklärte der Vorsitzende, mit der Bitte an den Notar selbiges festzustellen, dass:

I. die vertretenen Gesellschafter und die Anzahl der von ihnen gehaltenen Aktien in einer Anwesenheitsliste eingetragen sind, welche durch ihren Bevollmächtigten, die Versammlung und den Notar "ne varietur" unterzeichnet ist. Besagte Liste sowie die Vollmachten werden zusammen mit dieser Urkunde eingetragen.

II. aus dieser Anwesenheitsliste geht hervor, dass fünfundsiebzig Prozent (75%) des Stammkapitals bei der Versammlung vertreten ist. Diese Versammlung ist somit ordnungsgemäss konstituiert und kann rechtsgültig über die folgende Tagesordnung beraten und Beschlüsse fassen. Die Gesellschafter wurden vor der Versammlung ordnungsgemäss über die Tagesordnung informiert.

III. die Tagesordnung wie folgt lautet:

1. Beschluss, die Gesellschaft aufzulösen und die Gesellschaft in freiwillige Liquidation zu setzen.
2. Beschluss, die Geschäftsführer der Gesellschaft für die Erfüllung ihrer Pflichten zu entlasten
3. Beschluss, den Liquidator der Gesellschaft zu ernennen, Festlegung seiner Befugnisse und Beschluss über die Regelung seiner Vergütung.

Nach Erörterung der Gründe und sorgfältiger Abwägung, hat die Versammlung einstimmig die folgenden Beschlüsse gefasst:

Erster Beschluss

Die Versammlung beschliesst die Auflösung der Gesellschaft und sie mit sofortiger Wirkung in Liquidation zu setzen.

Zweiter Beschluss

Die Versammlung beschliesst, die Tätigkeiten der Geschäftsführer für die Gesellschaft seit der Gründung der Gesellschaft bis zum heutigen Tage als Tätigkeit der Gesellschaft selbst anzuerkennen, zu genehmigen, zu ratifizieren und zu übernehmen. Die Versammlung beschließt außerdem, auf jeden Rechtsanspruch, welche die Gesellschaft gegenüber den Geschäftsführern im Zusammenhang mit der Führung der Gesellschaft haben könnte, zu verzichten, und ihnen volle Entlastung für die Ausführung ihrer Mandate zu erteilen.

Dritter Beschluss

Die Versammlung bestellt zum Liquidator die FIDES (Luxembourg) S.A., eine Société Anonyme, mit Sitz in L-1855 Luxembourg, 46A, Avenue J.F. Kennedy, eingetragen im R.C.S. Luxembourg Abteilung B unter der Nummer 41469. Der Liquidator ist mit sämtlichen Befugnissen folgend der Artikel 144-148 bis des Gesetzes über die Handelsgesellschaften vom 10. August 1915 ausgestattet. Er kann des weiteren sämtliche im Artikel 145 dieses Gesetzes vorgesehenen Geschäfte ohne vorherige Zustimmungserklärung der Gesellschafter vornehmen, sofern notwendig.

Die Gesellschaft wird gegenüber Dritten allein mittels Unterschrift des Liquidators verpflichtet. Der Liquidator ist nicht angehalten, ein Inventar anzulegen, sondern kann sich auf die Buchführung der Gesellschaft berufen.

Über die Vergütung des Liquidators wird von den Gesellschaftern separat entschieden.

Da nichts weiteres zur Tagesordnung stand, wurde die Versammlung geschlossen.

Der unterzeichnende Notar, der die englische Sprache versteht und auch spricht, führt an, dass diese Urkunde auf Wunsch der Anwesenden in englisch gefasst ist, gefolgt von einer deutschen Übersetzung. Bei etwaigen Divergenzen zwischen der englischen und der deutschen Fassung, hat die englische Fassung Vorrang.

Worüber Urkunde aufgenommen in Luxemburg, am selben Datum wie am Beginn dieses Dokumentens erwähnt.

Nach Vorlesung dieses Dokumentes an die erschienenen Personen, haben die Teilnehmer der Versammlung mit mir, dem Notar, ebendiese Urkunde im Original unterschrieben.

Gezeichnet: CHIONI, ARNOLD, ARRENSDORFF.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 24 décembre 2013. Relation: LAC / 2013 / 59903. Reçu douze euros 12,00 €.

Le Receveur (signé): THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME délivrée à des fins administratives.

Luxembourg, le 27 janvier 2014.

Référence de publication: 2014014301/125.

(140016271) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 2014.

Apeo Consultants, Société Anonyme.

Siège social: L-2538 Luxembourg, 1, rue Nicolas Simmer.

R.C.S. Luxembourg B 183.667.

Extrait des résolutions prises par les actionnaires à l'issue de l'Assemblée Générale extraordinaire tenue le 19 décembre 2013 au siège social

L'Assemblée Générale prend acte de la nomination au poste de Directeur Général délégué à la gestion journalière de Monsieur Eric Marchand, né le 9 mai 1969 à Cormeilles-en-Parisis, résidant à 5, rue du Charly L-1374 Luxembourg avec effet au 19 décembre 2013.

Pour extrait conforme

Pour APEO CONSULTANTS S.A.

Référence de publication: 2014014465/14.

(140017084) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2014.

Auluxe, Société Anonyme.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 108.133.

Extrait de l'Assemblée Générale Annuelle du 17 décembre 2013

L'assemblée constate que la dénomination de son commissaire «AUDITEURS & ADMINISTRATEURS ASSOCIES», avec son siège social au 32, Boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg et inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B93937, a été modifiée en «Auditeurs Associés» en date du 19 mai 2011.

L'assemblée constate que le mandat du commissaire de la société AUDITEURS ASSOCIES est arrivé à échéance et décide de le renouveler.

Le mandat du commissaire ainsi nommé viendra à échéance à l'issue de l'assemblée générale à tenir en 2019.

L'assemblée constate que le mandat des administrateurs est arrivé à échéance.

L'Assemblée renouvelle les mandats d'administrateurs de:

- Monsieur Christian AUBERT, avec adresse au 31, Corniche du Paradis Terrestre, F-06400 Cannes;
- Madame Sylviane COURTOIS, avec adresse professionnelle au 10A, Rue Henri M. Schnadt, L-2530 Luxembourg.

L'assemblée décide de nommer Madame Susanna FERRON, employée privée, avec adresse professionnelle au 10A, rue Henri M. Schnadt, L-2530 Luxembourg aux fonctions d'administrateur, en remplacement de Madame Catherine CALVI dont le mandat est échu.

Le mandat des administrateurs ainsi nommés viendra à échéance lors de l'assemblée générale à tenir en 2019.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014014482/23.

(140017163) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2014.

TwentyTwo Capital Lux, Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 172.670.

In the year two thousand and thirteen, the twelfth day of the month of December;

Before us Maître Edouard Delosch, notary residing in Diekirch, Grand Duchy of Luxembourg,

appeared

Maître Victorien Hémerly, Avocat à la Cour, as representative of the board of directors (the "Board") of TwentyTwo Capital Lux, a public limited liability company (société anonyme), incorporated and existing under the laws of Luxembourg, with registered office at 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg registered with the Luxembourg Trade and Companies

Register (Registre du Commerce et des Sociétés) under number B 172.670, incorporated on 24 October 2012 pursuant to a deed of Maître Jean-Joseph Wagner, and published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations under number 3002 (the Company), pursuant to the written resolutions of the Board dated 19 November 2013 (the "Resolutions").

An extract of the minutes of the Resolutions will remain annexed to the present deed after having been initialed "ne varietur" by the appearing persons and the undersigned notary to be filed at the same time with the registration authorities.

The appearing party, acting in his above mentioned capacity, has requested the notary to state the following:

i. the Company was incorporated on 24 October 2012 pursuant to a deed of Maître Jean-Joseph Wagner, notary residing in Sanem, Grand Duchy of Luxembourg, and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register (Registre du Commerce et des Sociétés) under number B 172.670 and publish in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations under number 3002;

ii. prior to the Resolutions the share capital of the Company amounted to nine hundred sixty-one thousand five hundred thirty-nine euros (EUR 961,539.-), represented by fifty thousand (50,000) class A.1 common shares without nominal value, fifty thousand (50,000) class A.2 common shares without nominal value, fifty thousand (50,000) class A.3 common shares without nominal value, fifty thousand (50,000) class A.4 common shares without nominal value, fifty thousand (50,000) class A.5 common shares without nominal value, fifty thousand (50,000) class A.6 common shares without nominal value, fifty thousand (50,000) class A.7 common shares without nominal value, fifty thousand (50,000) class A.8 common shares without nominal value fifty thousand (50,000) class A.9 common shares without nominal value, fifty thousand (50,000) class A.10 common shares without nominal value (the class A.1 common shares, the class A.2 common shares, the class A.3 common shares, the class A.4 common shares, the class A.5 common shares, the class A.6 common shares, the class A.7 common shares, the class A.8 common shares, the class A.9 common shares and the class A.10 common shares being together referred to as the "Class A Shares"), and twenty-five thousand six hundred forty-one (25,641) class B.1 common shares without nominal value, twenty-five thousand six hundred forty-one (25,641) class B.2 common shares without nominal value, twenty-five thousand six hundred forty-one (25,641) class B.3 common shares without nominal value, twenty-five thousand six hundred forty-one (25,641) class B.4 common shares without nominal value, twenty-five thousand six hundred forty-one (25,641) class B.5 common shares without nominal value, twenty-five thousand six hundred forty-one (25,641) class B.6 common shares without nominal value, twenty-five thousand six hundred forty-one (25,641) class B.7 common shares without nominal value, twenty-five thousand six hundred forty-one (25,641) class B.8 common shares without nominal value, twenty-five thousand six hundred forty-one (25,641) class B.9 common shares without nominal value and two hundred thirty thousand seven hundred seventy (230,770) class B.10 preferred non-voting shares without nominal value (the class B.1 common shares (the class B.1 common shares, the class B.2 common shares, the class B.3 common shares, the class B.4 common shares, the class B.5 common shares, the class B.6 common shares, the class B.7 common shares, the class B.8 common shares, the class B.9 common shares and the class B.10 preferred non-voting shares being together referred to as the "Class B Shares");

iii. pursuant to article 6.1 of the articles of association of the Company, the authorised capital, excluding the issued share capital, is set at an aggregate amount of one million six hundred ten thousand seven hundred and seventy euro (EUR 1,610,770.-) consisting of one million one hundred thousand (1,100,000) class A.1 common shares without nominal value, three hundred seventy thousand seven hundred and seventy (370,770) class B.1 common shares without nominal value and one hundred forty thousand (140,000) class B.10 preferred non-voting shares without nominal value;

iv. pursuant to article 6.1 of the articles of association of the Company, "during a period of time of five (5) years from the date of the publication of these articles of association or, as the case may be, of the resolution to renew or to increase the authorised capital pursuant to this article, the board of directors is hereby authorised to issue class A.1 common shares to the Class A Shareholders and class B.1 common shares and class B.10 preferred non-voting shares to the Class B Shareholders. These issues shall take place on such terms as the board of directors shall see fit and specifically to proceed to such issue with reserving a preferential right to subscribe to the class A.1 common shares, to the class B.1 common shares and the class B. 10 preferred non-voting shares issued for the existing Shareholders being provided that in the case of an increase of the share capital for the purpose of maintaining the percentage of the participation of the Shareholders in the share capital of the Company in case of redemption of Class A Shares or of Class B Shares by the Company, the board of directors shall proceed to the issue of Class A.1 shares and Class B.1 shares without reserving a preferential right to subscribe to the existing Shareholders. Such authorisation may be renewed through a resolution of the general meeting of the Shareholders adopted in the manner required for an amendment of these articles of association, each time for a period not exceeding five (5) years";

v. on 19 November 2013 the Board resolved to increase its share capital by an amount of three hundred seventy-eight thousand six hundred and thirty-four euros (EUR 378,634.-) within the limit of the above mentioned authorised share capital in order to bring it from its current amount of nine hundred sixty-one thousand five hundred thirty-nine euros (EUR 961,539.-) to one million three hundred forty thousand one hundred and seventy-three euro (EUR 1,340,173.-) by the issuance of:

- two hundred fifty-seven thousand two hundred and thirty-eight (257,238) class A.1 shares (the "New A Shares");
- sixty thousand nine hundred and ninety-eight (60,698) class B.1 shares (the "New B.1 Shares"); and

- sixty thousand nine hundred and ninety-eight (60,698) class B.10 shares (the "New B.10 Shares" and together with the New B.1 Shares, the "New B Shares");

vi. the New A Shares have been subscribed by TwentyTwo Group Holding, a private limited liability company (société à responsabilité limitée), with a share capital of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-), having its registered office at 412 F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register (Registre du Commerce et des Sociétés) under number B 177.414 (hereafter "TTGH") by way of a contribution in cash of an aggregate amount of five hundred thousand euro (EUR 500,000.-) of which an amount of two hundred fifty-seven thousand two hundred and thirty-eight euro (EUR 257,238.-) is to be allocated to the share capital of the Company and an amount of two hundred forty-two thousand seven hundred and seventy-two euro (EUR 242,762.-) is to be allocated to the share premium reserve of the Company;

vii. the New B Shares have been subscribed by Massena Luxembourg S.A., a public limited liability company (société anonyme), having its registered office at 412 F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 135.925 (hereafter "Massena") by way of a contribution in cash of an aggregate amount of one million one hundred seventy thousand euro (EUR 1,170,000.-) of which an amount of one hundred twenty-one thousand three hundred and ninety-six euro (EUR 121,396.-) is to be allocated to the share capital of the Company and an amount of one million forty-eight thousand six hundred and four euro (EUR 1,048,604.-) is to be allocated to the share premium reserve of the Company;

viii. As a consequence of the above share capital increase, article 5 of the articles of association of the Company is amended and shall now be read as follows:

« **Art. 5. Share capital.**

5.1 The Company's issued share capital is set at one million three hundred forty thousand one hundred and seventy-three euro (EUR 1,340,173.-), represented by three hundred seven thousand two hundred and thirty-eight (307,238) class A.1 common shares without nominal value, fifty thousand (50,000) class A.2 common shares without nominal value, fifty thousand (50,000) class A.3 common shares without nominal value, fifty thousand (50,000) class A.4 common shares without nominal value, fifty thousand (50,000) class A.5 common shares without nominal value, fifty thousand (50,000) class A.6 common shares without nominal value, fifty thousand (50,000) class A.7 common shares without nominal value, fifty thousand (50,000) class A.8 common shares without nominal value fifty thousand (50,000) class A.9 common shares without nominal value, fifty thousand (50,000) class A.10 common shares without nominal value (the class A.1 common shares, the class A.2 common shares, the class A.3 common shares, the class A.4 common shares, the class A.5 common shares, the class A.6 common shares, the class A.7 common shares, the class A.8 common shares, the class A.9 common shares and the class A.10 common shares being together referred to as the "Class A Shares"), and eighty-six thousand three hundred and thirty-nine (86,339) class B.1 common shares without nominal value, twenty-five thousand six hundred forty-one (25,641) class B.2 common shares without nominal value, twenty-five thousand six hundred forty-one (25,641) class B.3 common shares without nominal value, twenty-five thousand six hundred forty-one (25,641) class B.4 common shares without nominal value, twenty-five thousand six hundred forty-one (25,641) class B.5 common shares without nominal value, twenty-five thousand six hundred forty-one (25,641) class B.6 common shares without nominal value, twenty-five thousand six hundred forty-one (25,641) class B.7 common shares without nominal value, twenty-five thousand six hundred forty-one (25,641) class B.8 common shares without nominal value, twenty-five thousand six hundred forty-one (25,641) class B.9 common shares without nominal value and two hundred ninety-one thousand four hundred sixty-eight (291,468) class B.10 preferred non-voting shares without nominal value (the class B.1 common shares (the class B.1 common shares, the class B.2 common shares, the class B.3 common shares, the class B.4 common shares, the class B.5 common shares, the class B.6 common shares, the class B.7 common shares, the class B.8 common shares, the class B.9 common shares and the class B.10 preferred non-voting shares being together referred to as the "Class B Shares").

5.2 The Shares entitle their respective holders to such entitlements and voting rights as foreseen in these articles of association. Each Voting Share is entitled to one vote at all Shareholders meetings.

5.3 The Company's share capital may be increased or reduced by a resolution of the general meeting of Shareholders adopted in the manner required for an amendment of these articles of association or as set out in article 6 hereof.

5.4 Any new Shares to be paid for in cash shall be offered by preference to the existing Shareholder(s) subject to the exception under article 6.1. In case of plurality of Shareholders, such Shares shall be offered to the Shareholders in proportion to the number of Shares held by them in the Company's share capital. The board of directors shall determine the period of time during which preferential subscription right may be exercised and which may not be less than thirty (30) days from the date of dispatch of a registered letter sent to the Shareholder(s) announcing the opening of the subscription period. The general meeting of Shareholders may limit or suppress the preferential subscription right of the existing Shareholder(s) in the manner required for an amendment of these articles of incorporation or in accordance with article 6.

5.5 The Company may redeem its own Shares subject to the provisions of the Law."

Expenses

The expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at two thousand three hundred euro (EUR 2.300.-).

Whereof the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the year and day first written above.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version, at the request of the same appearing party, in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version will prevail.

The document having been read to the appearing person, who are known to the undersigned notary by their surname, first name, civil status and residence, such person signed together with the undersigned notary, this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le douzième jour du mois de décembre,

Par-devant Maître Edouard Delosch, notaire de résidence à Diekirch, Grand-duché de Luxembourg,

a comparu

Victorien Hémary, Avocat à la Cour, agissant en sa qualité de représentant du conseil d'administration (le «Conseil d'Administration») de TwentyTwo Capital Lux, une société anonyme, ayant son siège social au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg, immatriculée auprès du registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 172.670, constituée suivant acte reçu par Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem, Grand-duché de Luxembourg, en date du 24 octobre 2012, publié le 11 décembre 2013 au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 3002, conformément aux résolutions du Conseil d'Administration prise en date du 19 novembre 2013 (les «Résolutions»).

Un extrait de la copie du procès-verbal des résolutions précitées, après avoir été paraphé «ne varietur» par le comparant et par le notaire instrumentant, restera annexé au présent acte pour être soumis aux formalités de l'enregistrement ensemble avec le présent acte.

Le comparant, agissant en la qualité mentionnée ci-dessus, a demandé au notaire instrumentant de constater ce qui suit:

i. la Société a été constituée le 24 octobre 2012 suivant acte reçu par Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem, Grand-duché de Luxembourg, et immatriculé auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 172.670 et dont acte publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 3002.

ii. Préalablement aux Résolutions, le capital social de la Société était fixé à neuf cent soixante-et-un mille cinq cent trente-neuf euros (EUR 961.539,-), représenté par cinquante mille (50.000) actions ordinaires de catégorie A.1 sans valeur nominale, cinquante mille (50.000) actions ordinaires de catégorie A.2 sans valeur nominale, cinquante mille (50.000) actions ordinaires de catégorie A.3 sans valeur nominale, cinquante mille (50.000) actions ordinaires de catégorie A.4 sans valeur nominale, cinquante mille (50.000) actions ordinaires de catégorie A.5 sans valeur nominale, cinquante mille (50.000) actions ordinaires de catégorie A.6 sans valeur nominale, cinquante mille (50.000) actions ordinaires de catégorie A.7 sans valeur nominale, cinquante mille (50.000) actions ordinaires de catégorie A.8 sans valeur nominale, cinquante mille (50.000) actions ordinaires de catégorie A.9 sans valeur nominale, et cinquante mille (50.000) actions ordinaires de catégorie A.10 sans valeur nominale (les actions ordinaires de catégorie A.1, les actions ordinaires de catégorie A.2, les actions ordinaires de catégorie A.3, les actions ordinaires de catégorie A.4, les actions ordinaires de catégorie A.5, les actions ordinaires de catégorie A.6, les actions ordinaires de catégorie A.7, les actions ordinaires de catégorie A.8, les actions ordinaires de catégorie A.9, et les actions ordinaires de catégorie A.10 étant ensemble désignées comme les «Actions de Catégorie A»), et vingt-cinq mille six cent quarante-et-une (25.641) actions ordinaires de catégorie B.1 sans valeur nominale, vingt-cinq mille six cent quarante-et-une (25.641) actions ordinaires de catégorie B.2 sans valeur nominale, vingt-cinq mille six cent quarante-et-une (25.641) actions ordinaires de catégorie B.3 sans valeur nominale, vingt-cinq mille six cent quarante-et-une (25.641) actions ordinaires de catégorie B.4 sans valeur nominale, vingt-cinq mille six cent quarante-et-une (25.641) actions ordinaires de catégorie B.5 sans valeur nominale, vingt-cinq mille six cent quarante-et-une (25.641) actions ordinaires de catégorie B.6 sans valeur nominale, vingt-cinq mille six cent quarante-et-une (25.641) actions ordinaires de catégorie B.7 sans valeur nominale, vingt-cinq mille six cent quarante-et-une (25.641) actions ordinaires de catégorie B.8 sans valeur nominale, vingt-cinq mille six cent quarante-et-une (25.641) actions ordinaires de catégorie B.9 sans valeur nominale et deux cent trente mille sept cent soixante-neuf (230.769) actions préférentielles sans droit de vote de catégorie B.10 (les actions ordinaires de catégorie B.1, les actions ordinaires de catégorie B.2, les actions ordinaires de catégorie B.3, les actions ordinaires de catégorie B.4, les actions ordinaires de catégorie B.5, les actions ordinaires de catégorie B.6, les actions ordinaires de catégorie B.7, les actions ordinaires de catégorie B.8, les actions ordinaires de catégorie B.9 et les actions préférentielles sans droit de vote de catégorie B.10 étant ensemble désignées les «Actions de Catégorie B»).

iii. conformément à l'article 6.1 des statuts de la Société, le capital autorisé, à l'exclusion du capital social, est fixé à un million six cent dix mille sept cent soixante-dix euros (EUR 1.610.770,-) consistant en un million cent mille actions ordinaires de catégorie A.1 sans valeur nominale, en trois cent soixante-dix mille sept cent soixante-dix (370.770) actions

ordinaires de catégorie B.1 sans valeur nominale et en cent quarante mille (140.000) actions préférentielles sans droit de vote de catégorie B.10.

iv. conformément à l'article 6.1 des statuts de la Société, «durant une période de cinq (5) ans à compter de la date de publication des présents statuts, voire de la décision de renouvellement ou d'augmentation du capital autorisé conformément à cette disposition, le conseil d'administration est par la présente autorisé à émettre des actions ordinaires de catégorie A. 1 aux Actionnaires de Catégorie A et des actions ordinaires de catégorie B.1 et des actions préférentielles sans droit de vote de catégorie B.10 aux Actionnaires de Catégorie B. Ces émissions devront avoir lieu conformément aux conditions que le conseil d'administration jugera appropriées et plus particulièrement en réalisant ces émissions en réservant un droit préférentiel de souscription pour les actions ordinaires de catégorie A.1 et B.1 et les actions préférentielles sans droit de vote de catégorie B.10 émises aux Actionnaires existants étant entendu, qu'en cas d'augmentation de capital afin de permettre aux Actionnaires de maintenir leur pourcentage de participation dans le capital social de la Société en cas de rachat d'Actions de Catégorie A ou d'Actions de Catégorie B par la Société, le conseil d'administration est par la présente autorisé à émettre des actions ordinaires de catégorie A.1 aux Actionnaires de Catégorie A et des actions ordinaires de catégorie B.1 sans réserver de droit préférentiel de souscription aux Actionnaires existants. Une telle autorisation peut être renouvelée par décision de l'assemblée générale des Actionnaires conformément aux conditions requises pour une modification des présents statuts au terme de chaque période ne pouvant excéder cinq (5) ans.»

v. le 19 novembre 2013, le Conseil d'Administration a décidé d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de trois cent soixante-dix-huit mille six cent trente-quatre euros (EUR 378.634,-) dans la limite du capital social autorisé mentionné ci-dessus afin le porter de son montant actuel de neuf cent soixante-et-un mille cinq cent trente-neuf euros (EUR 961.539,-) à un montant de un million trois cent quarante mille cent soixante-treize euros (EUR 1.340.173,-) par l'émission de:

- deux cent cinquante mille deux cent trente-huit (257.238) actions de catégorie A.1 (les «Nouvelles Actions A»);
- soixante mille six cent quatre-vingt-dix-huit (60.698) actions de catégorie B.1 (les «Nouvelles Actions B.1»); et
- soixante mille six cent quatre-vingt-dix-huit (60.698) actions de catégorie B.10 (les «Nouvelles Actions B.10») et ensemble avec les Nouvelles Actions B.1, les «Nouvelles Actions B»)

vi. les Nouvelles Actions A ont été souscrites par TwentyTwo Group Holding, une société à responsabilité limitée constituée et régie selon les lois du Grand-duché de Luxembourg, ayant un capital de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-), ayant son siège social au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg, Grand-duché de Luxembourg et immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 177.414 (ci-après «TTGH») par un apport en numéraire d'un montant de cinq cent mille euros (EUR 500.000,-) duquel un montant de deux cent cinquante mille deux cent trente-huit euros (EUR 257.238,-) est alloué au capital social de la Société et un montant de deux cent quarante-deux mille sept cent soixante-deux euros (EUR 242.762,-) est alloué à la réserve prime d'émission de la Société;

vii. les Nouvelles Actions B ont été souscrites par Massena Luxembourg S.A., une société anonyme constituée et régie selon les lois du Grand-duché de Luxembourg, ayant un capital de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-), ayant son siège social au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg, Grand-duché de Luxembourg et immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 135.925 (ci-après «Massena») par un apport en numéraire d'un montant de un million cent soixante-dix mille euros (EUR 1.170.000,-) duquel un montant de cent vingt-et-un mille trois cent quatre-vingt-seize euro (EUR 121.396,-) est alloué au capital social de la Société et un montant de un million quarante-huit mille six cent quatre euros (EUR 1.048.604,-) est alloué à la réserve prime d'émission de la Société;

viii. en conséquence de l'augmentation de capital précitée, l'article 5 des statuts de la Société est modifié et devra désormais être lu comme suit:

« Art. 5. Capital social.

5.1 Le capital social de la Société était fixé à un million trois cent quarante mille cent soixante-treize euros (EUR 1.340.173,-), représenté par trois cent sept mille deux cent trente-huit mille (307.238) actions ordinaires de catégorie A. 1 sans valeur nominale, cinquante mille (50.000) actions ordinaires de catégorie A.2 sans valeur nominale, cinquante mille (50.000) actions ordinaires de catégorie A.3 sans valeur nominale, cinquante mille (50.000) actions ordinaires de catégorie A.4 sans valeur nominale, cinquante mille (50.000) actions ordinaires de catégorie A.5 sans valeur nominale, cinquante mille (50.000) actions ordinaires de catégorie A.6 sans valeur nominale, cinquante mille (50.000) actions ordinaires de catégorie A.7 sans valeur nominale, cinquante mille (50.000) actions ordinaires de catégorie A.8 sans valeur nominale, cinquante mille (50.000) actions ordinaires de catégorie A.9 sans valeur nominale, et cinquante mille (50.000) actions ordinaires de catégorie A.10 sans valeur nominale (les actions ordinaires de catégorie A.1, les actions ordinaires de catégorie A.2, les actions ordinaires de catégorie A.3, les actions ordinaires de catégorie A.4, les actions ordinaires de catégorie A.5, les actions ordinaires de catégorie A. 6, les actions ordinaires de catégorie A.7, les actions ordinaires de catégorie A.8, les actions ordinaires de catégorie A.9, et les actions ordinaires de catégorie A.10 étant ensemble désignées comme les «Actions de Catégorie A»), et quatre-vingt-six mille trois cent trente-neuf (86.339) actions ordinaires de catégorie B.1 sans valeur nominale, vingt-cinq mille six cent quarante-et-une (25.641) actions ordinaires de catégorie B. 2 sans valeur nominale, vingt-cinq mille six cent quarante-et-une (25.641) actions ordinaires de catégorie B.3 sans valeur nominale, vingt-cinq mille six cent quarante-et-une (25.641) actions ordinaires de catégorie B.4 sans valeur nominale, vingt-cinq mille six cent quarante-et-une (25.641) actions ordinaires de catégorie B.5 sans valeur nominale, vingt-cinq mille six cent quarante-et-une (25.641) actions ordinaires de catégorie B.6 sans valeur nominale, vingt-cinq mille six cent qua-

rante-et-une (25.641) actions ordinaires de catégorie B.7 sans valeur nominale, vingt-cinq mille six cent quarante-et-une (25.641) actions ordinaires de catégorie B.8 sans valeur nominale, vingt-cinq mille six cent quarante-et-une (25.641) actions ordinaires de catégorie B.9 sans valeur nominale et deux cent quatre-vingt-onze mille quatre cent soixante-huit (291.468) actions préférentielles sans droit de vote de catégorie B.10 (les actions ordinaires de catégorie B.1, les actions ordinaires de catégorie B.2, les actions ordinaires de catégorie B.3, les actions ordinaires de catégorie B.4, les actions ordinaires de catégorie B. 5, les actions ordinaires de catégorie B.6, les actions ordinaires de catégorie B.7, les actions ordinaires de catégorie B.8, les actions ordinaires de catégorie B.9 et les actions préférentielles sans droit de vote de catégorie B.10 étant ensemble désignées les «Actions de Catégorie B»>).

5.2 Les Actions donnent droit à leur détenteurs respectifs aux droits et droit de vote tel qu'ils sont prévu par ces statuts. Chaque Action à Droit de Vote donne droit à une voie à toutes les assemblées générales.

5.3 Le capital social de la Société peut être augmenté ou réduit par une résolution de l'assemblée générale des Actionnaires de la Société, prise aux conditions requises pour une modification des présents statuts ou conformément à l'article 6 des présents statuts.

5.4 Toutes nouvelles Actions devant être souscrites en numéraires doivent être offertes en priorité à/aux Actionnaire (s) existant(s), sous réserve de l'exception de l'article 6.1. En cas de pluralité d'Actionnaires, ces Actions doivent être offertes aux Actionnaires en proportion du nombre d'Actions qu'ils détiennent dans le capital social de la Société. Le conseil d'administration fixe la période durant laquelle le droit de souscription préférentielle peut être exercé et qui ne peut être d'une durée inférieure à trente (30) Jours à compter de la date d'envoi de la lettre recommandée annonçant aux Actionnaires l'ouverture de la période de souscription. L'assemblée générale des Actionnaires peut limiter voire supprimer tout droit à souscription préférentielle des Actionnaires de la Société aux conditions requises pour une modification des présents statuts ou conformément à l'article 6.

5.5 La Société peut racheter ses propres actions suivant les dispositions de la Loi.»

Frais

Le montant des dépenses, frais, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison du présent acte sont évalués à environ deux mille trois cent euros (EUR 2.300.-).

Dont acte fait et passé à Luxembourg, à la date indiquée au début de ce document.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une traduction en français. Sur demande du même comparant et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fait foi.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée au comparant, connus du notaire soussigné par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec, le notaire soussigné, le présent acte.

Signé: V. HÉMERY, DELOSCH.

Enregistré à Diekirch, le 16 décembre 2013. Relation: DIE/2013/15380. Reçu soixante-quinze (75.-) euros

Le Receveur (signé) pd: RECKEN.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Diekirch, le 24 janvier 2014.

Référence de publication: 2014014315/282.

(140016181) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 2014.

BDO Tax & Accounting, Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 147.571.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale extraordinaire du 6 janvier 2014

Madame Joëlle LYAUDET, conseil fiscal, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L - 1653 Luxembourg est nommée avec effet immédiat nouvel administrateur de la Société, son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 janvier 2013.

Référence de publication: 2014014503/13.

(140017351) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2014.

BRE/Europe 2A S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 2-4, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 142.746.

—
CLÔTURE DE LIQUIDATION

Il résulte des résolutions des associés (ci-après les Associés) prises en date du 10 décembre 2013 que:

1. Les Associés ont décidé la clôture de la liquidation de la Société;
2. Les livres et documents sociaux de la Société resteront déposés et conservés pendant cinq ans au siège social de la Société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 janvier 2014.

Pour avis sincère et conforme

Référence de publication: 2014014514/16.

(140015522) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2014.

E Investment S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2420 Luxembourg, 24, avenue Emile Reuter.
R.C.S. Luxembourg B 117.256.

Par résolutions prises en date du 17 janvier 2014, l'actionnaire unique a pris la décision de nommer Jennifer Ferrand, avec adresse professionnelle au 24, avenue Emile Reuter, L-2420 Luxembourg, au mandat d'administrateur, avec effet immédiat et pour une période venant à échéance lors de l'assemblée générale annuelle qui statuera sur les comptes de l'exercice social se clôturant au 31 décembre 2015 et qui se tiendra en 2016;

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 janvier 2014.

Référence de publication: 2014014607/13.

(140016705) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2014.

SHCO 55 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.
R.C.S. Luxembourg B 183.754.

—
STATUTES

In the year two thousand thirteen, on the twenty-fifth day of november.

Before Maître Francis KESSELER, notary residing in Esch-sur-Alzette.

THERE APPEARED:

ATC Corporate Services (Luxembourg) S.à r.l., a société à responsabilité limitée incorporated and existing under the laws of Luxembourg, having its registered office at L-1931 Luxembourg, 13-15 Avenue de la Liberté, registered with the Luxembourg trade registry under number B 103.123,

here represented by Mrs Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, employee, professionally residing in Esch/Alzette, by virtue of a proxy given under private seal.

The said proxy will remain attached to the present deed.

The appearer announced the formation of a company with limited liability ("société à responsabilité limitée"), governed by the relevant law and the present articles.

Art. 1. There is formed by those present a company with limited liability which will be governed by law pertaining to such an entity as well as by present articles.

Art. 2. The object of the corporation is the taking of participating interests, in whatsoever form in other, either Luxembourg or foreign companies, and the management, control and development of such participating interests.

The corporation may in particular acquire all types of transferable securities, either by way of contribution, subscription, option, purchase or otherwise, as well as realize them by sale, transfer, exchange or otherwise.

The corporation may borrow and grant any assistance, loan, advance or guarantee to companies in which it has a participation or in which it has a direct or indirect interest.

The corporation may carry out any commercial, industrial or financial operations, as well as any transactions on real estate or on movable property, which it may deem useful to the accomplishment of its purposes.

Art. 3. The company has been formed for an unlimited period.

Art. 4. The company will assume the name of
“SHCO 55 S.à r.l.” a private limited liability company.

Art. 5. The registered office is established in Luxembourg-City. It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by mean of a resolution of an extraordinary general meeting of its members.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by simple decision of the manager or in case of plurality of managers, by a decision of the board of managers.

Art. 6. The company’s corporate capital is fixed at EUR 12.500.- (twelve thousand five hundred euro) represented by 12.500 (twelve thousand five hundred) shares with a par value of EUR 1.- (one euro) each.

In addition to the corporate capital, there may be set up a premium account into which any premium paid on any share in addition to its par value is transferred. The amount of the premium account may be used to provide for the payment of any shares which the Company may redeem from its shareholders, to offset any net realised losses, to make distributions to the shareholders or to allocate funds to the legal reserve.

Art. 7. The capital may be changed at any time under the conditions specified by article 199 of the law concerning commercial companies.

Art. 8. Each share gives rights to a fraction of the assets and profits of the company in direct proportion to its relationship with the number of shares in existence.

Art. 9. The transfer of shares is stated in a notarial deed or by private deed. They are made in compliance with the legal dispositions. In case of a single shareholder, the Company’s shares held by the single shareholder are freely transferable.

In the case of plurality of shareholders, the shares held by each shareholder may be transferred by application of the requirements of article 189 of the Law.

Art. 10. The death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of one of the members will not bring the company to an end.

Art. 11. Neither creditors nor heirs may for any reason create a charge on the assets or documents of the company.

Art. 12. The company is administered by one or several managers, not necessarily members, appointed by the members.

Except if otherwise provided by the general meeting of members, in dealing with third parties the manager or managers have extensive powers to act in the name of the company in all circumstances and to carry out and sanction acts and operations consistent with the company’s object.

The Company will be bound in all circumstances by the signature of the sole manager or, if there is more than one, by the single signature of one of the managers, provided however that in the event the general meeting of shareholders has appointed different classes of Managers (namely class A Managers and class B Managers) the Company will only be validly bound by the joint signature of one class A Manager and one class B Manager.

One or more managers may participate in a meeting by means of a conference call or by any similar means of communication initiated from Luxembourg enabling thus several persons participating therein to simultaneously communicate with each other. Such participation shall be deemed equal to a physical presence at the meeting. Such a decision can be documented in a single document or in several separate documents having the same content signed by all the members having participated.

Any Manager may act at any meeting by appointing in writing by letter or by cable, telegram, facsimile transmission or e-mail another Manager as his proxy.

A written decision, signed by all the managers, is proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the board of managers, which was duly convened and held. Such a decision can be documented in a single document or in several separate documents having the same content signed by all the members of the board of managers.

Art. 13. The manager or managers assume, by reason of their position, no personal liability in relation to commitment regularly made by them in the name of the company. They are simple authorised agents and are responsible only for the execution of their mandate.

Art. 14. Each member may take part in collective decisions irrespective of the numbers of shares which he owns. Each member has voting rights commensurate with his shareholding. Each member may appoint a proxy to represent him at meetings.

Art. 15. Collective decisions are only validly taken in so far as they are adopted by members owning more than half the share capital. However, resolutions to alter the articles and particularly to liquidate the company may only be carried by a majority of members owning three quarters of the company’s share capital.

If the Company has only one member, his decisions are written down on a register held at the registered office of the Company.

Art. 16. The company's year commences on the first of January and ends on the thirty-first of December.

Art. 17. Each year on the thirty-first of December, the books are closed and the managers prepare an inventory including an indication of the value of the company's assets and liabilities.

Art. 18. Each member may inspect the above inventory and balance sheet at the company's registered office.

Art. 19. The receipts stated in the annual inventory, after deduction of general expenses and amortisation represent the net profit.

Five per cent of the net profit is set aside for the establishment of a statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent of the share capital. The balance may be used freely by the members.

The balance of the net profits may be distributed to the member(s) commensurate to his/ their share holding in the Company.

The manager or, in case of plurality of managers, the board of managers is authorized to decide and to distribute interim dividends at any time, under the following conditions:

1. The manager or, in case of plurality of managers, the board of managers will prepare interim statement of accounts which are the basis for the distribution of interim dividends;

2. These interim statement of accounts shows that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realized profits as per the end of the last fiscal year, increased by carried forward profits and distributable reserves but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve in accordance with the Law or these Articles.

Art. 20. At the time of the winding up of the company the liquidation will be carried out by one or several liquidators, members or not, appointed by the members who will fix their powers and remuneration.

Art. 21. The members will refer to legal provisions on all matters for which no specific provision is made in the articles. The undersigned notary states that the specific conditions of article 183 of company act law (Companies Act of 18.9.33) are satisfied.

Transitory Disposition

The first financial year commences this day and ends on the thirty-first of December two thousand and fourteen.

Subscription and payment.

The 12.500 (twelve thousand five hundred) shares are subscribed by the sole shareholder as follows:

ATC Corporate Services (Luxembourg) S. à r.l..

prenamed: 12.500 (twelve thousand five hundred) shares

The shares thus subscribed have been paid up by a contribution in cash of EUR 12.500 (twelve thousand five hundred euro), so that the amount of EUR 12.500 (twelve thousand five hundred euro) is at the disposal of the Company.

Estimate of costs.

The parties estimate the value of formation expenses at approximately one thousand five hundred euro (EUR 1,500.-).

Decisions of the sole shareholder

The shareholder has taken the following decisions.

1) Is appointed as manager of the company for an undetermined period:

ATC Management (Luxembourg) S.à r.l. having its registered office at, 13-15 Avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg.

2) The registered office is established at L-1931 Luxembourg, 13-15, Avenue de la Liberté.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Esch-sur-Alzette, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

The document having been read to the person appearing, he signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le vingt-cinq novembre.

Pardevant Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette,

A comparu:

ATC Corporate Services (Luxembourg) S. à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et existant selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social à L-1931 Luxembourg, 13-15, Avenue de la Liberté, enregistrée auprès du registre de commerce et des sociétés sous le numéro B 103.123

ici représentée par Madame Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, employée, demeurant professionnellement à Esch/Alzette, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

La prédite procuration restera annexée aux présentes.

Lequel comparant a requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'elle déclare constituer par les présentes:

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives, ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

Elle peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement.

La société peut emprunter et accorder aux sociétés dans lesquelles elle possède un intérêt direct ou indirect tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société pourra faire en outre toutes opérations commerciales, industrielles et financières, tant mobilières qu'immobilières qui peuvent lui paraître utiles dans l'accomplissement de son objet.

Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La société prend la dénomination de «SHCO 55 S.à r.l.», société à responsabilité limitée.

Art. 5. Le siège social est établi à Luxembourg-Ville.

Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une décision de l'assemblée générale extraordinaire des associés.

L'adresse du siège sociale peut être déplacée à l'intérieur de la commune par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

Art. 6. Le capital social est fixé à EUR 12.500.- (douze mille cinq cents euros) représenté par 12.500 (douze mille cinq cents) parts sociales d'une valeur nominale de EUR 1.- (un euro) chacune.

En plus du capital social, un compte de prime d'émission peut être établi auquel toutes les primes payées sur une part sociale en plus de la valeur nominale seront transférées. L'avoir de ce compte de primes peut être utilisé pour effectuer le remboursement en cas de rachat des parts sociales des actionnaires par la Société, pour compenser des pertes nettes réalisées, pour effectuer des distributions aux actionnaires, ou pour être affecté à la réserve légale.

Art. 7. Le capital social pourra, à tout moment, être modifié dans les conditions prévues par l'article 199 de la loi concernant les sociétés commerciales.

Art. 8. Chaque part sociale donne droit à une fraction proportionnelle au nombre des parts existantes de l'actif social ainsi que des bénéfices.

Art. 9. Les cessions de parts sociales sont constatées par un acte authentique ou sous seing privé. Elles se font en conformité avec les dispositions légales afférentes. Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales détenues par chacun d'entre eux ne sont transmissibles que moyennant l'application de ce qui est prescrit par l'article 189 de la Loi.

Art. 10. Le décès, l'interdiction, la faillite ou déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la société.

Art. 11. Les créanciers, ayants droit ou héritiers ne pourront pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société.

Art. 12. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés par l'assemblée des associés.

A moins que l'assemblée des associés n'en dispose autrement, le ou les gérants ont vis-à-vis des tiers les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société dans toutes les circonstances et pour faire ou autoriser les actes et opérations relatifs à son objet.

La Société est engagée en toutes circonstances par la signature du gérant unique ou, lorsqu'ils sont plusieurs, par la signature individuelle d'un des gérants, étant entendu que si l'assemblée générale des associés a désigné différentes classes de Gérants (à savoir des Gérants de classe A et des Gérants de classe B) la Société ne sera valablement engagée que par la signature conjointe d'un Gérant de classe A et d'un Gérant de classe B. Un ou plusieurs gérants peuvent participer à une réunion des gérants par conférence téléphonique ou par des moyens de communication similaires à partir du Luxembourg de telle sorte que plusieurs personnes pourront communiquer simultanément. Cette participation sera réputée équivalente à une présence physique lors d'une réunion. Cette décision pourra être documentée par un seul document

ou par plusieurs documents séparés ayant le même contenu et signé(s) par les gérants y ayant participé. Tout gérant peut se faire représenter à toute réunion des gérants en désignant par écrit, par lettre ou par câble, télégramme, télécopie ou email un autre gérant comme son mandataire.

Une décision écrite signée par tous les gérants sera aussi valable et efficace que si elle avait été prise lors d'une réunion du conseil dûment convoquée. Cette décision pourra être documentée par un seul document ou par plusieurs documents séparés ayant le même contenu et signé(s) par tous les membres du conseil de gérance.

Art. 13. Le ou les gérants ne contractent à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 14. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartient. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède. Chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Art. 15. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Toutefois, les décisions ayant pour objet une modification des statuts ou la liquidation de la société ne pourront être prises qu'à la majorité des associés représentant les trois quarts du capital social.

Si la société ne compte qu'un seul associé, ses décisions sont inscrites sur un registre tenu au siège social de la société.

Art. 16. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre.

Art. 17. Chaque année, le trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérants dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société.

Art. 18. Tout associé peut prendre au siège social de la société communication de l'inventaire et du bilan.

Art. 19. Les produits de la société constatés dans l'inventaire annuel, déduction faite des frais généraux et amortissements et charges, constituent le bénéfice net.

Sur le bénéfice net il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci ait atteint dix pour cent (10%) du capital social. Le solde est à la libre disposition de l'assemblée des associés.

Le solde des bénéfices nets peut être distribué aux associés en proportion avec leur participation dans le capital de la Société.

Le gérant ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance est autorisé à décider et à distribuer des dividendes intérimaires, à tout moment, sous les conditions suivantes:

1. Le gérant ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance préparera une situation intermédiaire des comptes de la Société qui constituera la base pour la distribution des dividendes intérimaires;

2. Ces comptes intérimaires devront montrer des fonds disponibles suffisants afin de permettre une distribution, étant entendu que le montant à distribuer ne peut pas excéder les bénéfices réalisés à la clôture de l'exercice fiscal précédent, augmenté du bénéfice reporté et réserves distribuables et diminué des pertes reportées et montants alloués à la réserve légale, en conformité avec la Loi ou les présents statuts.

Art. 20. Lors de la dissolution de la société la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui en fixeront les pouvoirs et émoluments.

Art. 21. Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, les associés se réfèrent aux dispositions légales. Le notaire soussigné constate que les conditions prévues par l'article 183 de la loi du 18 septembre 1933 sont remplies.

Disposition transitoire.

Le premier exercice commence le jour de la constitution et finit le trente et un décembre deux mille quatorze.

Souscription et libération.

Les 12.500 (douze mille cinq cents) parts sont souscrites par l'associé unique comme suit:

ATC Corporate Services (Luxembourg) S.à r.l., prédésignée: 12.500 (douze mille cinq cents) parts sociales

Les parts ainsi souscrites ont été entièrement libérées par un apport en espèces de EUR 12.500 (douze mille cinq cents euros), de sorte que le montant de EUR 12.500 (douze mille cinq cents euros) est à la disposition de la société.

Evaluation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société à raison de sa constitution est évalué approximativement à la somme de mille cinq cents euros (EUR 1.500,-).

Décisions de l'associé unique

Ensuite l'associé unique a pris les décisions suivantes:

1) Est nommé gérant pour une durée indéterminée:

ATC Management (Luxembourg) S. à r.l., ayant son siège social à 13-15, Avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg.

2) Le siège social de la société est fixé à L-1931 Luxembourg, 13-15, Avenue de la Liberté.

DONT ACTE, fait et passé à Esch-sur-Alzette, date qu'en tête.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate par le présent acte qu'à la requête de la partie comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête de la même partie comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, celle-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Conde, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 29 novembre 2013. Relation: EAC/2013/15579. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2014014252/250.

(140016100) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 2014.

E.Fuel S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2165 Luxembourg, 26-28, Rives de Clausen.

R.C.S. Luxembourg B 165.937.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 17 janvier 2014 que:

- Le nombre d'administrateurs a été augmenté de trois à cinq;

- Monsieur Ivano POGGI, né le 12 août 1961 à I-48022 Lugo (Italie) et demeurant Via San Luca, 9/3 à I-40135 Bologna en Italie a été nommé administrateur de la société. Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2016.

- Monsieur Gabriele Raffaello GANDOLFI, né le 30 août 1958 à CH-6760 Faido (Suisse) et demeurant Via Orbisana 66, CH - 6932 Breganzona en Suisse a été nommé administrateur de la société. Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2016.

En outre, suite à un changement d'adresse, il est à noter que Monsieur Vincent WILLEMS est désormais domicilié au 26-28 Rives de Clausen à L-2165 Luxembourg.

Pour extrait conforme

Luxembourg, le 17 janvier 2014.

Référence de publication: 2014014609/20.

(140017234) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2014.

Trasatlantico Capital S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 41, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 168.957.

—
EXTRAIT

Le 18 novembre 2013, l'actionnaire unique a pris la décision suivante:

Sont changées avec effet immédiat les classes d'administrateur de Mr. Mathieu VILLAUME de classe B a classe A et de Reyl Private Office Sarl de classe A à classe B.

Les classes des autres administrateurs restent inchangées.

Il est à noter que l'adresse des administrateurs Mr. Mathieu VILLAUME et Mr. Karim REZIOUK est la suivante: 41 avenue de la Liberté, L1931 Luxembourg.

Pour extrait conforme

La Société

Référence de publication: 2014014311/16.

(140016129) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 2014.

Austin S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 64, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 121.580.

—
Extrait des résolutions de l'associé unique du 29 novembre 2013

L'associé unique de Austin S.à r.l. (la "Société") a décidé comme suit:

- d'accepter la démission de Miroslav Stoev en tant que gérant de catégorie B avec effet au 29 novembre 2013;

et

- de nommer le gérant de catégorie B suivant avec effet au 29 novembre 2013 et pour une durée indéterminée:

* Marcus Wolsfeld, né le 28 Novembre 1975 à Trèves, Allemagne, demeurant professionnellement au 64 Avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg.

Luxembourg, le 28 janvier 2014.

Référence de publication: 2014014437/15.

(140017528) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2014.

Hôtel Simon S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6793 Grevenmacher, 52, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 85.267.

—
Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue au siège de la société, extraordinairement en date du 11 novembre 2013 à 14.00 heures

L'assemblée renouvelle pour une période de six ans les mandats de l'administrateur délégué et des administrateurs suivants:

Madame Monique HUBERTY, Administrateur et Administrateur délégué, née 13/11/1959 à Ettelbruck, demeurant professionnellement à L-6793 Grevenmacher, 52 route de Trèves; Monsieur Claude SIMON, Administrateur, né le 15/08/1977 à Esch-sur-Alzette, demeurant professionnellement à L-6793 Grevenmacher, 52 route de Trèves;

Madame Sylvie HUBERTY, Administrateur, née le 22/11/1955 à Ettelbruck, demeurant professionnellement à L-6793 Grevenmacher, 52 route de Trèves.

Leurs mandats se termineront à l'issue de l'assemblée générale à tenir en 2019.

Le mandat du commissaire aux comptes FIRELUX S.A. avec siège social à L-9053 Ettelbruck, 45 Avenue J.F. Kennedy et inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 84.589 est également renouvelé jusqu'à l'assemblée générale à tenir en 2019.

Grevenmacher, le 11 novembre 2013.

Pour extrait sincère et conforme

Un administrateur

Référence de publication: 2014014759/23.

(140017230) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2014.

Intent Technology S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 165.771.

—
Par décision du conseil de gérance tenu le 15 janvier 2014 au siège social de la société, il a été décidé:

- De transférer le siège social de la Société de son adresse actuelle 19-21, Boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg vers 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Intent Technology Sàrl

Société à responsabilité limitée

Signatures

Référence de publication: 2014014770/15.

(140017204) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2014.

TransForce Luxembourg Sàrl, Société à responsabilité limitée.
Siège social: L-1331 Luxembourg, 11-13, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 159.651.

In the year two thousand and thirteen, on the twentieth day of December,
Before Maître Roger Arrensdorff, notary public residing at Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg,

There appeared:

7775326 Canada Inc., a company incorporated and organized under the laws of Canada, having its registered office at 8801 Trans-Canada Highway, Suite 500, Montréal (Saint-Laurent), Province of Quebec, H4S 1Z6, Canada, registered with the Industry Canada, Corporations Canada under number 777532-6, acting through its Luxembourg branch, TransForce, Luxembourg Branch, having its registered office at L-1331 Luxembourg, 11-13 boulevard Grande-Duchesse Charlotte, registered with the Luxembourg trade and companies register under number B 160.197 (the "Sole Member");

duly represented by Me Matthieu Groetzinger, lawyer, residing at L-2132 Luxembourg, 20 avenue Marie-Thérèse, by virtue of a proxy dated December 18, 2013.

The said proxy, after having been signed "ne varietur" by the proxyholder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing person, acting in the here above stated capacity, requested the undersigned notary to:

I. state that Transforce, Luxembourg Branch is the Sole Member of TransForce Luxembourg Sàrl, a private limited liability company ("Société à responsabilité limitée"), having its registered office at L-1331 Luxembourg, 11-13 boulevard Grande-Duchesse Charlotte, registered with the Luxembourg trade and companies register under number B 159.651, incorporated by a deed received by Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg on February 16, 2011, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations under number 1298 on June 16, 2011 and whose articles of incorporation have been amended for the last time by a deed enacted on January 29, 2013 by Maître Roger Arrensdorff, notary public residing in Luxembourg, published in the Mémorial C, recueil des Sociétés et Associations under number 850 on April 10, 2013 (the "Company").

II. record the following resolutions which have been taken in the best corporate interest of the Company, according to the agenda below:

Agenda

1. Increase of the corporate capital of the Company by an amount of USD 1,800,000.- (one million eight hundred thousand US Dollars) by the issuance of 1,800 (one thousand eight hundred) additional mandatory redeemable preferred units ("MRPU") with a par value of USD 1,000.- (one thousand US dollars) each;

2. Allocation to the Sole Shareholder of the above-mentioned additional MRPU together with a share premium attached to the MRPU of USD 15,569,075.- (fifteen million five hundred sixty-nine thousand seventy-five US Dollars) and the allocation of USD 180,000.- (one hundred eighty thousand US Dollars) to the MRPU legal reserve of the Company by the incorporation of a receivable belonging to the Sole Member;

3. Amendment of article 5.1 of the articles of association in order to reflect the planned corporate capital increase; and

4. Any other business.

First resolution

The Sole Member decided to increase the corporate capital of the Company by an amount of USD 1,800,000.- (one million eight hundred thousand US Dollars) so as to bring it from its present amount of USD 26,050,000.- (twenty-six million fifty thousand US Dollars) to the amount of USD 27,850,000.- (twenty-seven million eight hundred fifty thousand US Dollars).

Second resolution

The Sole Member decided to issue and allocate to the Sole Member 1,800 (one thousand eight hundred) additional MRPU with a par value of USD 1,000.- (one thousand US Dollars) each together with a share premium attached to the MRPU of USD 15,569,075.- (fifteen million five hundred sixty-nine thousand seventy-five US Dollars) and the allocation of USD 180,000.- (one hundred eighty thousand US Dollars) to the MRPU legal reserve of the Company by the incorporation of a receivable amounting to USD 17,549,075.- (seventeen million five hundred forty-nine thousand seventy-five US Dollars) excluding any real estate asset.

Proof of the existence of the receivable has been given to the undersigned notary by copies of the Company's interim accounts as of 30 November 2013 as well as a confirmation of the managers of the Company.

Third resolution

As a consequence of the foregoing statements and resolutions, the Sole Shareholder decided to amend the article 5.1 of the articles of incorporation to read as follows:

“ 5.1. The Corporation’s corporate capital is set at USD 27,850,000.- (twenty-seven million eight hundred fifty thousand US dollars), I represented by 2 (two) classes of units as follows: 30 (thirty) ordinary units (the “Ordinary Units”) and 27,820 (twenty-seven thousand eight hundred twenty) mandatory redeemable preferred units (the “Mandatory Redeemable Preferred Units”, and together with the Ordinary Units shall be referred to as the “Units” unless otherwise expressly provided herein), having a par value of USD 1,000.- (one thousand US dollars) each. The respective rights and obligations attached to each class of Units are set forth below. All Units will be issued in registered form and vested with voting rights regardless of their nature and class to which they belong.”

Costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its capital increase have been estimated at about EUR 5,050.- (five thousand fifty euro).

For the purpose of the registration taxes, the appearing party declares that the amount of USD 17,549,075.- (seventeen million five hundred forty-nine thousand seventy-five US Dollars) is valued at EUR 12,873,378.89 (twelve million eight hundred seventy-three thousand three hundred seventy-eight euro eighty-nine cents).

With no other outstanding points on the agenda, and further requests for discussion not forthcoming, the meeting is closed.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version shall prevail.

Made, in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read and translated into a language known by the person appearing, known to the notary by his surname, Christian name, civil status and residence, the said person appearing signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L’an deux mille treize, le vingt décembre,

Par devant Maître Roger Arrensdorff, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

A comparu:

7775326 Canada Inc., une société constituée et organisée selon les lois du Canada, ayant un siège social au 8801 Trans-Canada Highway, Suite 500, Montréal (Saint-Laurent), Province of Quebec, H4S 1Z6, Canada, inscrite au Industries Canada, Corporations Canada sous le numéro 777532-6, agissant par le biais de sa succursale, TransForce, Luxembourg Branch, ayant son siège social au L-1331 Luxembourg, 11-13 boulevard Grande-Duchesse, enregistrée auprès du registre du commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 160.197 (l’«Associé Unique»);

dûment représentée par Me Matthieu Groetzinger, avocat, demeurant à L-2132 Luxembourg 20, avenue Marie-Thérèse, en vertu d’une procuration datée du 18 décembre 2013.

Ladite procuration, après avoir été signée «ne varietur» par le mandataire agissant pour le compte de la partie comparante et par le notaire instrumentant restera annexée au présent acte pour les besoins de l’enregistrement.

Laquelle partie comparante, agissant ès-qualité, a déclaré et demandé au notaire:

I. d’acter que TransForce, Luxembourg Branch est l’Associé Unique de la société à responsabilité limitée TransForce Luxembourg Sàrl, ayant son siège social au L-1331 Luxembourg, 11-13 boulevard Grande-Duchesse, enregistrée auprès du registre du commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B159.651, constituée suivant acte reçu par Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, le 16 février 2011, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 1298 le 16 juin 2011 et dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois par un acte reçu le 29 janvier 2013 par Maître Roger Arrensdorff, notaire de résidence à Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 850 le 10 avril 2013 (la «Société»).

II. enregistrer les résolutions suivantes qui ont été prises dans l’intérêt de la Société, conformément à l’agenda ci-dessous:

Ordre du jour

1. Augmentation du capital social de la Société à concurrence d’un montant de USD 1.800.000,- (un million huit cent mille dollars américains) par l’émission de 1.800 (mille huit cents) parts privilégiées obligatoirement rachetables («PPOR») supplémentaires d’une valeur nominale de USD 1.000,- (mille dollars américains) chacune;

2. Allocation à l’Associé Unique des PPOR supplémentaires mentionnées ci-dessus avec une prime d’émission attachée aux PPOR de USD 15.569.075,- (quinze millions cinq cent soixante-neuf mille soixante-quinze dollars américains) et l’allocation d’un montant de USD 180.000,- (cent quatre-vingt mille dollars américains) à la réserve légale PPOR de la Société par l’incorporation d’une créance appartenant à l’Associé Unique;

3. Modification de l’article 5.1 des statuts de la Société pour refléter l’augmentation du capital social planifiée de la Société; et

4. Divers.

Première résolution

L'Associé Unique a décidé d'augmenter le capital social de la société à concurrence d'un montant de USD 1.800.000,- (un million huit cent mille dollars américains) pour le porter de son montant actuel de USD 26.050.000,- (vingt-six millions cinquante mille dollars américains) à un montant de USD 27.850.000,- (vingt-sept millions huit cent cinquante mille dollars américains).

Deuxième résolution

L'Associé Unique a décidé en conséquence d'émettre et d'allouer à l'Associé Unique 1.800 (mille huit cents) PPOR supplémentaires d'une valeur nominale de USD 1.000,- (mille dollars américains) chacune avec une prime d'émission attachée aux PPOR de USD 15.569.075,- (quinze millions cinq cent soixante-neuf mille soixante-quinze dollars américains) et l'allocation d'un montant de USD 180.000,- (cent quatre-vingt mille dollars américains) par l'incorporation d'une créance de USD 17.549.075,- (dix-sept millions cinq cent quarante-neuf mille soixante-quinze dollars américains) excluant tout actif immobilier.

Preuve de l'existence de la créance a été donnée au notaire instrumentant à travers des copies des comptes intermédiaires de la Société au 30 novembre 2013 ainsi que d'une confirmation des gérants de la Société.

Troisième résolution

En conséquence des déclarations et des résolutions qui ont précédé, l'Associé Unique a décidé de modifier l'article 5.1 des statuts de la Société comme suit:

« **5.1.** Le capital social est fixé à USD 27.850.000,- (vingt-sept millions huit cent cinquante mille dollars américains) représenté par 2 (deux) catégories de parts comme suit: 30 (trente) parts ordinaires (les «Parts Ordinaires») et 27.820 (vingt-sept mille huit cent vingt) parts privilégiées obligatoirement rachetables («Parts Privilégiées Obligatoirement Rachetables») et ci-après collectivement avec les Parts Ordinaires les «Parts»), ayant toutes une valeur nominale de USD 1.000,- (mille dollars américains) chacune. Les obligations et droits respectifs attachés à chaque catégorie de Parts sont déterminés ci-dessous. Toutes les Parts sont émises sous la forme nominative et assorties de droits de vote quelque soit leur nature et la classe à laquelle elles appartiennent.»

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de l'augmentation de son capital au droit fixe d'enregistrement, s'élève à environ EUR 5.050,- (cinq mille cinquante euros).

Pour les besoins de l'enregistrement, le comparant déclare que le montant de USD 17.549.075,- (dix-sept millions cinq cent quarante-neuf mille soixante-quinze dollars américains) est évalué à la somme de EUR 12.873.378,89 (douze millions huit cent soixante-treize mille trois cent soixante-dix-huit euros quatre-vingt-neuf cents).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et aucune demande supplémentaire de discussion n'ayant lieu, le président lève la séance.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise constate que sur demande du comparant le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; Sur demande du même comparant et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Passé, à Luxembourg, à la date qu'en tête des présentes.

Le document ayant été lu et traduit en un langage connu des comparants, tous connus du notaire par leur prénoms, noms, état civil et domicile, lesdits comparants ont tous signé avec Nous, notaire, le présent acte en original.

Signé: GROETZINGER, ARRENSDORFF.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 20 décembre 2013. Relation: LAC / 2013 / 59097. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à des fins administratives.

Luxembourg, le 24 janvier 2014.

Référence de publication: 2014014309/159.

(140015396) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 2014.

Gest-Lux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 103.628.

—
EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises par l'associé unique en date du 19 décembre 2013 que:

- La démission de Madame Nadine LANTER et Monsieur Pascal LANTER de leur mandat d'administrateur est acceptée.
- Monsieur Nico LANTER, ingénieur technicien, né à Luxembourg, le 31 janvier 1949, demeurant 58, rue de Luxembourg à L-8140 Bridel est nommé administrateur unique de la société, pour un mandat qui prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2016.

Monsieur Nico LANTER, en sa qualité d'administrateur unique, pourra valablement engager la société par sa seule signature.

Luxembourg, le 19 décembre 2013.

Pour extrait conforme

Pour la Société

Un mandataire

Référence de publication: 2014014730/19.

(140017024) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2014.

Fore S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 64.757.

Référence est faite à l'extrait des résolutions prises par le Conseil d'Administration en date du 3 juin 2013, déposé le 3 juin 2013 sous la référence L130087978 et publié le 17 juillet 2013 au Mémorial C n° 1713 sous la référence 2013071182/33)

Extract of the resolutions taken by the Sole Shareholder on December 27th, 2013

- The co-option of Mr Daniel PIERRE, private employee, born on December 13th, 1967 in Arlon, Belgium, professionally residing at 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg, as Director of the company, is ratified. His mandate will lapse at the Annual General Meeting of 2016.

Suit la traduction en français de ce qui précède:

Extrait de la résolution prise par l'Actionnaire Unique en date du 27 décembre 2013

- la cooptation de Mr Daniel PIERRE, employé privé, né le 13 décembre 1967 à Arlon, Belgique demeurant professionnellement au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg, en tant qu'Administrateur, est ratifiée. Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de 2016.

Fait à Luxembourg, le 27 décembre 2013.

Certifié sincère et conforme

FORE S.A.

Signatures

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2014014689/23.

(140016985) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2014.

PV Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5367 Schuttrange, 64, rue Principale.

R.C.S. Luxembourg B 146.386.

In the year two thousand and thirteen, on the twenty-fourth day of December, before us, Maître Marc Loesch, notary residing in Mondorf-les-Bains, Grand Duchy of Luxembourg, at 10.00 a.m.,
was held

an extraordinary general meeting (the Meeting) of the shareholders of PV Holdings S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée), governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with registered office at 64, rue Principale, L-5367 Schuttrange, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies (R.C.S. Luxembourg) under number B 146.386, having a share capital of one hundred fifteen thousand Canadian Dollars (CAD 115,000.-) (the Company). The Company has been incorporated on May 20, 2009 pursuant to a notarial deed, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, N° 1226 of June 25, 2009. The articles of association of the Company have been amended on December 28, 2009 pursuant to a notarial deed, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, N° 450 of March 2, 2010.

There appeared:

Roark Capital Partners II AIV AG, L.P., a limited partnership incorporated and organised under the laws of the Cayman Islands, having its registered office at Walker House, 87 Mary Street, George Town, Grand Cayman KY 1-9002, and registered with the Registrar of Limited Partnerships of the Cayman Islands under number 33744 (RCP);

here represented by Mr Frank Stolz-Page, private employee, with professional address in Mondorf-les-Bains, Grand Duchy of Luxembourg,

by virtue of a proxy under private seal given on December 23, 2013; and

Roark Capital Partners Parallel II AIV AG, L.P., a limited partnership incorporated and organised under the laws of the Cayman Islands, having its registered office at Walker House, 87 Mary Street, George Town, Grand Cayman KY 1-9002, and registered with the Registrar of Limited Partnerships of the Cayman Islands under number 33757 (RCP and together with RCP, the Shareholders);

here represented by Mr Frank Stolz-Page, prenamed,

by virtue of a proxy under private seal given on December 23, 2013.

The said proxies, after having been signed *in* varietur by the proxyholder of the appearing parties and the undersigned notary, shall remain attached to this notarial deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing parties, represented as described above, have requested the undersigned notary to record the following:

I. That the Shareholders hold all the shares in the share capital of the Company;

II. That the agenda of the Meeting is worded as follows:

1. Waiver of convening notices.

2. Reduction of the share capital of the Company by an amount of five thousand seven hundred fifty Canadian Dollars (CAD 5,750.-) in order to bring the share capital of the Company from its present amount of one hundred fifteen thousand Canadian Dollars (CAD 115,000.-) represented by eleven million five hundred thousand (11,500,000) shares having a par value of one Canadian Penny (CAD 0.01) per share, to one hundred nine thousand two hundred fifty Canadian Dollars (CAD 109,250.-) by way of the cancellation of five hundred seventy-five thousand (575,000) shares held by Roark Capital Partners Parallel II AIV AG, L.P. (RCP) in the Company, with a payment in cash to RCP of five thousand seven hundred fifty Canadian Dollars (CAD 5,750.-).

3. Subsequent amendment to article 5.1 of the articles of association of the Company (the Articles) in order to reflect the reduction of the share capital adopted under item 2. above.

4. Amendment to the register of shareholders of the Company in order to reflect the above changes with power and authority given to any manager of the Company (each an Authorized Representative), each individually, to proceed in the name and on behalf of the Company with the registration of the cancellation of the shares in the register of shareholders of the Company.

5. Miscellaneous.

III. That the Shareholders have taken unanimously the following resolutions:

First Resolution:

The entirety of the share capital being represented at the Meeting, the Shareholders waive the convening notices, the Shareholders represented at the Meeting considering themselves as duly convened and declaring having perfect knowledge of the agenda which has been communicated to them in advance.

Second Resolution:

The Shareholders resolve to reduce the share capital of the Company by an amount of five thousand seven hundred fifty Canadian Dollars (CAD 5,750.-) in order to bring the share capital of the Company from its present amount of one hundred fifteen thousand Canadian Dollars (CAD 115,000.-) represented by eleven million five hundred thousand (11,500,000) shares having a par value of one Canadian Penny (CAD 0.01) per share, to one hundred nine thousand two hundred fifty Canadian Dollars (CAD 109,250.-) by way of the cancellation of five hundred seventy-five thousand (575,000) shares held by RCP in the Company, with a payment in cash to RCP of five thousand seven hundred fifty Canadian Dollars (CAD 5,750.-).

Third resolution:

As a consequence of the foregoing resolutions, the Shareholders resolve to amend article 5.1 of the Articles in order to reflect the above changes which shall henceforth read as follows:

“ **5.1.** The share capital is set at one hundred nine thousand two hundred fifty Canadian Dollars (CAD 109,250.-), represented by ten million nine hundred twenty-five thousand (10,925,000) shares in registered form, having a par value of one Canadian Penny (CAD 0.01) per share, all subscribed and fully paid-up.”

The Shareholders resolve to record that the shareholding in the Company is further to the reduction of the share capital of the Company as follows:

Shareholders:	Shares held in the Company	%
Roark Capital Partners II AIV AG, L.P.	10,849,100	99.31%
Roark Capital Partners Parallel II AIV AG, L.P.	75,900	0.69%
Total	10,925,000	100.00%

Fourth Resolution:

The Shareholders resolve to amend the register of shareholders of the Company in order to reflect the above changes and empowers and authorizes any Authorized Representative, each individually, to proceed in the name and on behalf of the Company with the registration of the cancellation of the shares in the register of shareholders of the Company.

Estimate of costs

The expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated to be approximately one thousand four hundred Euro (EUR 1,400.-).

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that at the request of the proxyholder of the above appearing parties, the present deed is worded in English followed by a French version. At the request of the same proxyholder and in case of divergences between the English and the French versions, the English version will prevail.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Mondorf-les-Bains, at the office of the undersigned notary, on the day named at the beginning of this document.

This document having been read to the proxyholder of the appearing parties, who is known to the undersigned notary by his surname, name, civil status and residence, the said proxyholder signed the present deed together with the notary.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mil treize, le vingt-quatrième jour de décembre,
par devant Maître Marc Loesch, notaire de résidence à Mondorf-les-Bains, Grand-Duché de Luxembourg, à 10.00 heures,

s'est tenue

une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) des associés de PV Holdings S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 64, rue Principale, L-5367 Schuttrange, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg (R.C.S. Luxembourg) sous le numéro B 146.386, ayant un capital social de cent quinze mille Dollars Canadiens (CAD 115.000,-) (la Société). La Société a été constituée le 20 mai 2009 suivant un acte notarié, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, N° 1226 du 25 juin 2009. Les statuts de la Société ont été modifiés 28 décembre 2009 suivant un acte notarié, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, N° 450 du 2 mars 2010.

Ont comparu:

Roark Capital Partners II AIV AG, L.P., une société en commandite constituée et organisée selon les lois des Îles Caïmans, ayant son siège social à Walker House, 87 Mary Street, George Town, Grand Cayman KY 1-9002, et immatriculée au Registre des Sociétés en Commandite des Îles Caïmans sous le numéro 33744 (RCP);

ici représentée par Monsieur Frank Stolz-Page, employé privé, ayant son adresse professionnelle à Mondorf-les-Bains, Grand-Duché de Luxembourg,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 23 décembre 2013;

Roark Capital Partners Parallel II AIV AG, L.P., une société en commandite constituée et organisée selon les lois des Îles Caïmans, ayant son siège social à Walker House, 87 Mary Street, George Town, Grand Cayman KY 1-9002, et immatriculée au Registre des Sociétés en Commandite des Îles Caïmans sous le numéro 33757 (RCP et ensemble avec RCP, les Associés);

ici représentée par Monsieur Frank Stolz-Page, prénommé,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 23 décembre 2013;

Lesdites procurations, après avoir été signées ne varietur par le mandataire des parties comparantes ainsi que par le notaire soussigné, resteront annexées au présent acte notarié pour être soumises ensemble aux formalités de l'enregistrement.

Lesquelles parties comparantes, représentées tel que décrit ci-dessus, ont requis le notaire soussigné d'acter ce qui suit:

I. Que les Associés détiennent toutes les parts sociales dans le capital social de la Société;

II. Que l'ordre du jour de l'Assemblée est le suivant:

1. Renonciation aux formalités de convocation.

2. Réduction du capital social de la Société d'un montant de cinq mille sept cent cinquante Dollars Canadiens (CAD 5.750,-) dans le but de porter le capital de la Société de son montant actuel de cent quinze mille Dollars Canadiens (CAD 115.000,-) représenté par onze million cinq cent mille (11.500.000) parts sociales ayant une valeur nominale d'un centime de Dollar Canadien (CAD 0,01) par part sociale, à cent neuf mille deux cent cinquante Dollars Canadiens (CAD 109.250,-) par l'annulation de cinq cent soixante-quinze mille (575.000) parts sociales détenues par Roark Capital Partners Parallel II AIV AG, L.P. (RCPP) dans la Société, avec paiement en numéraire à RCPP de cinq mille sept cent cinquante Dollars Canadiens (CAD 5.750,-).

3. Modification subséquente de l'article 5.1 des statuts de la Société (les Statuts) afin de refléter la réduction du capital social adoptée au point 2. ci-dessus.

4. Modification du registre des associés de la Société afin de refléter les modifications ci-dessus avec pouvoir et autorité donnée à tout gérant de la Société (chacun un Représentant Autorisé), chacun individuellement, pour procéder au nom et pour le compte de la Société à l'enregistrement de l'annulation des parts sociales dans le registre des associés de la Société.

5. Divers.

III. Que les Associés ont unanimement pris les résolutions suivantes:

Première Résolution:

L'intégralité du capital social étant représentée à l'Assemblée, les Associés renoncent aux formalités de convocation, les Associés représentés à l'Assemblée se considérant comme dûment convoqués et déclarent avoir une parfaite connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Deuxième Résolution:

Les Associés décident de réduire le capital de la Société d'un montant de cinq mille sept cent cinquante Dollars Canadiens (CAD 5.750,-) dans le but de porter le capital de la Société de son montant actuel de cent quinze mille Dollars Canadiens (CAD 115.000,-) représenté par onze million cinq cent mille (11.500.000) parts sociales ayant une valeur nominale d'un centime de Dollar Canadien (CAD 0,01) par part sociale, à cent neuf mille deux cent cinquante Dollars Canadiens (CAD 109.250,-) par l'annulation de cinq cent soixante-quinze mille (575.000) parts sociales détenues par RCPP dans la Société, avec paiement en numéraire à RCPP de cinq mille sept cent cinquante Dollars Canadiens (CAD 5.750,-).

Troisième Résolution:

En conséquence des résolutions qui précèdent, les Associés décident de modifier l'article 5.1 des Statuts afin de refléter les modifications ci-dessus et décident que cet article aura désormais la teneur suivante:

« **5.1.** Le capital social est fixé à cent neuf mille deux cent cinquante Dollars Canadiens (CAD 109.250,-), représenté par dix millions neuf cent vingt-cinq mille (10.925.000) parts sociales sous forme nominative, ayant une valeur nominale d'un centime de Dollar Canadien (CAD 0,01) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.»

Les Associés décident d'enregistrer que l'actionariat dans la Société est, suite à la réduction de capital de la Société, comme suit Associés:

Associés:	Parts Sociales détenues dans la Société	%
Roark Capital Partners II AIV AG, L.P.	10.849.100	99,31%
Roark Capital Partners Parallel II AIV AG, L.P.	75.900	0,69%
Total	10.925.000	100,00%

Quatrième Résolution:

Les Associés décident de modifier le registre des associés de la Société afin de refléter les modifications ci-dessus et donne pouvoir et autorité à tout Représentant Autorisé, chacun individuellement, pour procéder au nom et pour le compte de la Société à l'enregistrement de l'annulation des parts sociales dans le registre des associés de la Société.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société en raison du présent acte, sont estimés approximativement à la somme de mille quatre cents euros (EUR 1.400,-).

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la requête du mandataire des parties comparantes, le présent acte a été établi en anglais, suivi d'une version française. A la requête du même mandataire et en cas de divergence entre les versions anglaise et française, la version anglaise prévaudra.

Dont acte, fait et passé à Mondorf-les-Bains, même date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au mandataire des parties comparantes, connu du notaire soussigné par son nom, prénom usuel, état civil et demeure, ledit mandataire a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: F. Stolz-Page, M. Loesch.

Enregistré à Remich, le 30 décembre 2013. REM/2013/2317. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): P. MOLLING.

Pour expédition conforme.

Mondorf-les-Bains, le 24 janvier 2014.

Référence de publication: 2014014177/187.

(140016042) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 2014.

C.L.L. S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9999 Wemperhardt, 4A, Op der Hardt.

R.C.S. Luxembourg B 175.643.

Aus dem Protokoll der außerordentlichen Generalversammlung vom 12.01.2014, welche am Gesellschaftssitz abgehalten wurde, gehen folgende Beschlüsse hervor:

01 Alle Teilhaber waren anwesend.

02 Abberufung des Geschäftsführers: Frau WILLEMS Brigitte wird mit sofortiger Wirkung von ihrem Posten des Geschäftsführers abberufen.

COUMANS J.

Geschäftsführer

Référence de publication: 2014014521/14.

(140017402) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2014.

Axios Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 16.600,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 2-4, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 136.894.

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Il résulte des résolutions des associés (ci-après les Associés) prises en date du 2 décembre 2013 que:

1. Les Associés ont décidé la clôture de la liquidation de la Société;
2. Les livres et documents sociaux de la Société resteront déposés et conservés pendant cinq ans au siège social de la Société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 janvier 2014.

Pour avis sincère et conforme

Référence de publication: 2014014438/15.

(140015523) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2014.

G.G.T. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9452 Bettel, 34A, Kierchstrooss.

R.C.S. Luxembourg B 166.134.

Auszug aus dem Protokoll der Ordentlichen Generalversammlung Abgehalten am Firmensitz Ausserordentlich am 19. November 2013 um 14.00 Uhr

Das Mandat des Aufsichtskommissars J&N SARL mit Sitz in L-8262 Mamer, 5 rue de la Résistance, eingeschrieben im Handelsregister Luxemburg unter der Nummer B 164.307 wird ersetzt durch die Firma FIRELUX S.A., eingeschrieben im Handelsregister Luxemburg unter der Nummer B 84 589, mit Sitz in L - 9053 Ettelbruck, 45, Avenue J.F. Kennedy.

Dieses Mandat endet bei der ordentlichen Generalversammlung die im Jahre 2017 stattfinden wird.

Die Versammlung stellt fest dass sich der Name des Verwaltungsratsmitglieds Frau Birgit SCHWEYEN-EWEN geändert hat und nun wie folgt lautet:

Frau Birgit WIEHEMEIER-EWEN.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Bettel, den 19. November 2013.

Ein Verwaltungsratsmitglied

Référence de publication: 2014014704/19.

(140016841) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2014.

Galluspark (Bridge) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 22.875.450,00.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 119.223.

Selon contrat du 23 janvier 2014, Stichting Gefyra, une fondation constituée selon la loi des Pays-Bas, ayant son siège social au Johannes Vermeerplein 11, NL - Amsterdam 1071 DV, enregistrée au registre de commerce de la Chambre de Commerce néerlandaise sous le numéro 59764171 détient 54.901 parts sociales de la Société et Stichting Pons, une fondation constituée selon la loi des Pays-Bas, ayant son siège social au Claude Debussylaan 18, NL - Amsterdam 1082 MD, enregistrée au registre de commerce de la Chambre de Commerce néerlandaise sous le numéro 59764295 détient 860.117 parts sociales de la Société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour GALLUSPARK (BRIDGE) S.à r.l.

Référence de publication: 2014014706/16.

(140016960) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2014.

Gabster S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 113.984.

Par décision de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue le 27 janvier 2014 au siège social de la société, il a été décidé:

- de transférer le siège social de la Société du 19 - 21 Boulevard du Prince Henri, L -1724 Luxembourg, vers le 20 RUE DE LA POSTE, L-2346 LUXEMBOURG, avec effet au 13 janvier 2014.
- d'accepter la démission de Madame Marina Padalino et de Madame Rossana Di Pinto de leur fonction d'administrateur avec effet immédiat;
- de nommer comme nouveaux administrateurs Monsieur Giovanni Spasiano, résidant 20 rue de la Poste L-2346 Luxembourg, et Monsieur Emmanuel Briganti résidant 20 rue de la Poste L-2346 Luxembourg, leur mandat ayant la même échéance que celle de leur prédécesseur;

GABSTER S.A.

Société anonyme

Signature

Référence de publication: 2014014715/19.

(140016989) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2014.

Finesse Holding S.A.H., Société Anonyme.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 45.571.

EXTRAIT

Il résulte des décisions prises par l'assemblée générale des actionnaires tenue en date du 24 janvier 2014 que:

- le mandat des administrateurs actuellement en place, à savoir Messieurs Max GALOWICH, Georges GREDDT et Steve KIEFFER est reconduit pour une nouvelle période de six ans
- le mandat du commissaire LUX-AUDIT S.A. est reconduit pour une nouvelle période de six ans.

Le mandat des administrateurs et du commissaire prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2020.

Il résulte des résolutions prises par le conseil d'administration lors d'une réunion tenue en date du 24 janvier 2014 que:

- Monsieur Max GALOWICH a été nommé Président du conseil d'administration pour la durée de son mandat d'administrateur de la société qui prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle des actionnaires qui se tiendra en 2020.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 janvier 2014.

Pour la Société

Un mandataire

Référence de publication: 2014014677/22.

(140017513) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2014.

Fore S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 64.757.

—
Extract of the resolutions taken by the Sole Shareholder on December 27th, 2013

1. The resignation of Mr Pierre MESTDAGH as Director and Chairman of the Board of Directors is acted with immediate effect.

2. The resignation of Mr Stéphane BAERT as Director is acted with immediate effect.

3. The appointment of Mr Olivier OUDIN, private employee, born on October 19th, 1967 in Troyes, France professionally residing at 412F route d'Esch, L-2086 Luxembourg as Director in replacement of Mr Pierre MESTDAGH is acted. His mandate will lapse at the Annual General Meeting of the year 2016.

4. The appointment of Mr Thierry JACOB, graduated from the Institut Commercial de Nancy, born on July 7th, 1967 in Thionville, France, professionally residing at 412F route d'Esch, L-2086 Luxembourg as Director in replacement of Mr Stéphane BAERT is acted. His mandate will lapse at the annual General Meeting of the year 2016.

Suit la traduction en français de ce qui précède:

Extrait des résolutions prises par l'Actionnaire Unique en date du 27 décembre 2013

1. La démission de Monsieur Pierre MESTDAGH de son mandat d'administrateur et de président du Conseil d'Administration est actée avec effet immédiat.

2. La démission de Monsieur Stéphane BAERT de son mandat d'administrateur est actée avec effet immédiat.

3. La nomination en tant qu'administrateur de Monsieur Olivier OUDIN, employé privé, né le 19 octobre 1967 à Troyes, France, résidant professionnellement au 412F route d'Esch, L-2086 Luxembourg en tant qu'administrateur en remplacement de Monsieur Pierre MESTDAGH, administrateur démissionnaire, est actée. Son mandat viendra à échéance lors de l'assemblée Générale Statutaire de l'an 2016.

4. La nomination en tant qu'administrateur de Monsieur Thierry JACOB, diplômé de l'Institut Commercial de Nancy, né le 7 juillet 1967 à Thionville, France, résidant professionnellement au 412F route d'Esch, L-2086 Luxembourg en tant qu'administrateur en remplacement de Monsieur Stéphane BAERT, administrateur démissionnaire, est actée. Son mandat viendra à échéance lors de l'assemblée Générale Statutaire de l'an 2016.

Fait à Luxembourg, le 27 décembre 2013.

Certifié sincère et conforme

Référence de publication: 2014014690/32.

(140016998) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2014.

Fininvest Quarta, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.

R.C.S. Luxembourg B 32.541.

—
- Constituée suivant acte reçu par Me J.-P. HENCKS, notaire de résidence à L-Luxembourg, en date du 13 décembre 1989, publié au Mémorial, Recueil Spécial C n° 217 du 2 juillet 1990.

- Statuts modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par Me Emile SCHLESSER, en date du 10 juin 2010, publié au Mémorial, Recueil Spécial C n° 1697 du 20 août 2010.

Il résulte de la lettre adressée à la société Fininvest Quarta S.à r.l. en date du 24 janvier 2014 que:

1. Monsieur Jean FABER a démissionné de son mandat de gérant de la société avec effet immédiat.

Luxembourg, le 24 janvier 2014.

Pour la société Fininvest Quarta S.à r.l.

FIDUCIAIRE FERNAND FABER

Référence de publication: 2014014679/16.

(140017336) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2014.

Fininvest Terza, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.

R.C.S. Luxembourg B 32.540.

—
- Constituée suivant acte reçu par Me J.-P. HENCKS, notaire de résidence à L-Luxembourg, en date du 13 décembre 1989, publié au Mémorial, Recueil Spécial C n° 217 du 2 août 1990.

- Statuts modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par Me Emile SCHLESSER, en date du 10 juin 2010, publié au Mémorial, Recueil Spécial C n° 1697 du 13 août 2010.

Il résulte de la lettre adressée à la société Fininvest Terza S.à r.l. en date du 24 janvier 2014 que:

1. Monsieur Jean FABER a démissionné de son mandat de gérant de la société avec effet immédiat.

Luxembourg, le 24 janvier 2014.

Pour la société Fininvest Terza S.à r.l.

FIDUCIAIRE FERNAND FABER

Référence de publication: 2014014680/16.

(140017328) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2014.

Firmament Capital Investissement, Société Anonyme.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 157.484.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue en date du 23 janvier 2014 que le mandat des Administrateurs suivants a été renouvelé avec effet immédiat et ce jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale annuelle des Actionnaires appelée à statuer sur l'exercice social clos au 31 décembre 2014:

- Monsieur Antoine FREY, Administrateur de catégorie A;
- Monsieur Emmanuel LA FONTA, Administrateur de catégorie A;
- Monsieur Luc GERONDAL, Administrateur de catégorie B;
- Madame Sandrine BISARO, Administrateur de catégorie B.

De plus, il a été décidé de reconduire le mandat de la société REVICONSLT Sàrl dans ses fonctions de Commissaire jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale annuelle des Actionnaires appelée à statuer sur l'exercice social clos au 31 décembre 2014.

La société prend acte du changement d'adresse de REVICONSLT S.à r.l., au 24 Avenue Victor Hugo L-1750 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 janvier 2014.

Référence de publication: 2014014684/22.

(140016966) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2014.

Fininvest Prima, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard F.-D. Roosevelt.

R.C.S. Luxembourg B 32.538.

—
- Constituée suivant acte reçu par Me J.-P. HENCKS, notaire de résidence à L-Luxembourg, en date du 13 décembre 1989, publié au Mémorial, Recueil Spécial C n° 217 du 2 juillet 1990.

- Statuts modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par Me Emile SCHLESSER, en date du 10 juin 2010, publié au Mémorial, Recueil Spécial C n° 1697 du 20 août 2010.

Il résulte de la lettre adressée à la société Fininvest Prima S.à r.l. en date du 24 janvier 2014 que:

1. Monsieur Jean FABER a démissionné de son mandat de gérant de la société avec effet immédiat.

Luxembourg, le 24 janvier 2014.

Pour la société Fininvest Prima S.à r.l.

FIDUCIAIRE FERNAND FABER

Référence de publication: 2014014678/16.

(140017326) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2014.

Finasa Société Financière, Société Anonyme.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 46.440.

—
Extrait de l'assemblée générale ordinaire tenue le 25 novembre 2013

L'assemblée générale renouvelle les mandats d'administrateurs des personnes suivantes:

- Madame Ninel DE-FAVERI-SENMACHE, directrice juridique, demeurant professionnellement au 1, Place Saint-Gervais, CH-1201 Genève;

- Madame Ludivine ROCKENS, employée privée, demeurant professionnellement au 10A, rue Henri M. Schnadt L-2530 Luxembourg;

- Madame Valérie EMOND, administrateur de sociétés, demeurant professionnellement au 1, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg.

Les mandats des administrateurs ainsi nommés viendront à échéance à l'issue de l'assemblée générale à tenir en 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUO

Référence de publication: 2014014675/18.

(140017158) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2014.

Ecogec S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6118 Junglinster, 100, rue de Godbrange.

R.C.S. Luxembourg B 86.301.

—
Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue au siège de la société, extraordinairement en date du 9 décembre 2013 à 10.30 heures

L'assemblée générale renouvelle jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de l'an 2019 les mandats des administrateurs suivants:

Monsieur José Neves VIEIRA, administrateur et administrateur délégué, né à Frossos (Portugal) le 05.08.1945, demeurant à L - 1533 Luxembourg, 12, Rue des Forains Madame Monique GOLEMSKI, administrateur et administrateur délégué, née à Luxembourg (L) le 26.11.1959, demeurant à L - 5331 Moutfort, 3, Am Wellemslach Monsieur Fernando VIEIRA, administrateur, né à Ettelbruck (L) le 29.01.1969, demeurant à L- 6139 Junglinster, 31, Rue Jacques Santer Monsieur Helder VIEIRA, administrateur, né à Ettelbruck (L) le 17.01.1968, demeurant à L -6139 Junglinster, 10, Rue Agatha Christie

Le mandat du réviseur d'entreprises agréé Fidewa-Clar S.A. n'est plus renouvelé.

Pour extrait sincère et conforme

Un administrateur

Référence de publication: 2014014624/20.

(140017228) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2014.

Eagle Energy Group S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1450 Luxembourg, 36, Côte d'Eich.

R.C.S. Luxembourg B 34.777.

—
Extrait des résolutions prises lors du Conseil d'Administration du 16 juillet 2013

NOMINATION DE L'ADMINISTRATEUR DELEGUE:

Il est décidé de nommer Monsieur Gatien Laloux, résident professionnellement au 36, Côte d'Eich à L-1450 Luxembourg, au poste d'administrateur délégué avec effet au 1^{er} août 2013.

Pour extrait conforme

Pour la Société Eagle Energy Group SA

Référence de publication: 2014014621/13.

(140016832) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2014.

Electro CG s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5811 Fentange, 134, rue de Bettembourg.
R.C.S. Luxembourg B 166.836.

Monsieur Jean-Claude BRICKLER demeurant à L-8025 STRASSEN, 3, rue de l'Eglise est à rayer en tant que gérant technique de la société depuis le 1^{er} septembre 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014014613/10.

(140017196) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2014.

DH Luxembourg I, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 135.376.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014014599/9.

(140016604) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2014.

Ecogec Immobilière S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6118 Junglinster, 100, rue de Godbrange.
R.C.S. Luxembourg B 86.302.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue au siège de la société, extraordinairement en date du 6 décembre 2013 à 11.00 heures

L'assemblée générale renouvelle jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de l'an 2019 les mandats des administrateurs suivants:

Monsieur José Neves VIEIRA, administrateur et administrateur délégué, né à Frossos (Portugal) le 05.08.1945, demeurant à L - 1533 Luxembourg, 12, Rue des Forains Madame Monique GOLEMSKI, administrateur et administrateur délégué, née à Luxembourg(L) le 26.11.1959, demeurant à L - 5331 Moutfort, 3, Am Wellemslach Monsieur Fernando VIEIRA, administrateur, né à Ettelbruck (L) le 29.01.1969, demeurant à L - 6139 Junglinster, 31, Rue Jacques Santer Monsieur Helder VIEIRA, administrateur, né à Ettelbruck (L) le 17.01.1968, demeurant à L -6139 Junglinster, 10, Rue Agatha Christie

Le mandat du commissaire aux comptes la société FIRELUX S.A., inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 84589, avec siège à L - 9053 Ettelbruck, 45, Avenue J.F. Kennedy est également renouvelé jusqu'à l'assemblée générale ordinaire de l'an 2019.

Pour extrait sincère et conforme

Un administrateur

Référence de publication: 2014014623/22.

(140017229) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2014.

Efelco S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2725 Luxembourg, 7, rue Nicolas Van Werveke.
R.C.S. Luxembourg B 19.393.

Les comptes annuels au 31.12.2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014014626/9.

(140017605) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2014.

Eric et Laurent Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1536 Luxembourg, 13, rue du Fossé.
R.C.S. Luxembourg B 151.136.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014014617/9.

(140016897) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2014.

CVI GVF Luxembourg One S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1220 Luxembourg, 196, rue de Beggen.

R.C.S. Luxembourg B 129.276.

Les comptes annuels au 31 mai 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014014570/9.

(140016824) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2014.

Bemol S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1325 Luxembourg, 3, rue de la Chapelle.

R.C.S. Luxembourg B 127.884.

Le Bilan au 31.12.2012 et les annexes ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014015406/9.

(140018511) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2014.

AMB European Finco, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 90.004.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014015350/9.

(140018273) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2014.

Chubrid S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe.

R.C.S. Luxembourg B 173.311.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014015434/9.

(140017716) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2014.

Colombo S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 64, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 112.725.

Extrait des résolutions de l'associé unique du 29 novembre 2013

L'associé unique de Colombo S.à r.l. (la "Société") a décidé comme suit:

- d'accepter la démission de Miroslav Stoev en tant que gérant de catégorie B avec effet au 29 novembre 2013;

et

- de nommer le gérant de catégorie 8 suivant avec effet au 29 novembre 2013 et pour une durée indéterminée:

* Marcus Wolsfeld, né le 28 Novembre 1975 à Trèves, Allemagne, demeurant professionnellement au 64 Avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg.

Luxembourg, le 28 janvier 2014.

Référence de publication: 2014014539/15.

(140017524) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2014.
